

RÉSULTATS

Attijariwafa **bank**
au 31 décembre 2020

Communication financière

2020

Information Financière et Relations Investisseurs : Ibtissam Abouharia
e-mail : i.abouharia@attijariwafa.com
ir@attijariwafa.com



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 098 596 790 DH- Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

www.attijariwafabank.com

Forte mobilisation pour soutenir les clients, les communautés et les économies de présence dans un contexte de crise inédite

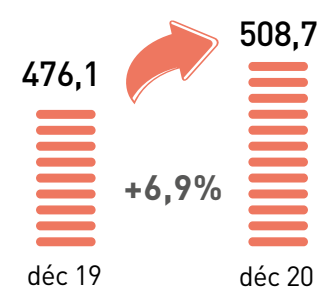
Le Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'est réuni le 23 février 2021, sous la présidence de M. Mohamed El Kettani pour examiner l'activité et arrêter les comptes au 31 décembre 2020.

Dispositif de soutien à l'économie depuis le début de la crise

- > **6 500** jeunes et porteurs de projet financés
- > **215 000** demandes de report accordées¹
- > **46 %²** du total des crédits « Intelaka » octroyés par le secteur
- > **33 %²** du total des crédits « DAMANE OXYGÈNE » octroyés par le secteur
- > **30 %²** du total des crédits « DAMANE RELANCE » octroyés par le secteur
- > **68 700** entreprises financées
- > **40 milliards** de dirhams de crédits additionnels distribués

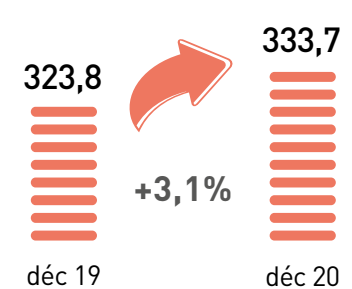
1^{er} Collecteur de l'épargne

Épargne totale collectée*
(MAD Mrds)



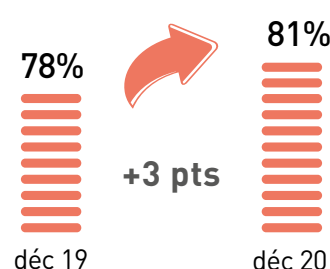
1^{er} Financier de l'économie

Crédits totaux distribués
(MAD Mrds)

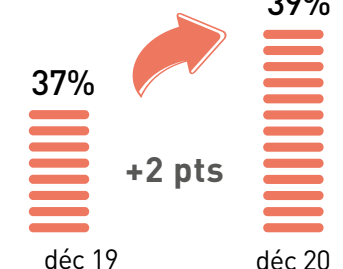


1^{er} Acteur de la banque digitale et des paiements électroniques au Maroc

Part de la banque digitale dans les transactions**



Part de marché dans les paiements électroniques et les paiements de factures***



(*) Total dépôts clientèle consolidés + Encours de gestion d'actifs + Encours de bancassurance
 (**) L'ensemble des opérations disponibles sur les différents canaux digitaux, ex : virements unitaires, mises à disposition, paiement de factures...
 (***) Les "paiements électroniques et les paiements de factures" intègrent les paiements par carte bancaire (part de marché de 26% en 2020) et les paiements via canaux digitaux, (ex : paiement de factures, paiement TGR...)

Attijariwafa bank a clôturé l'année 2020 dans un contexte caractérisé par une crise sanitaire et économique d'une ampleur inédite, impactant significativement l'environnement économique et social dans l'ensemble des pays de présence.

1^{ER} CONTRIBUTEUR AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN AUX TPME

Le Groupe a déployé, dès le déclenchement de la crise sanitaire, une série de mesures dans le but de garantir la continuité des activités, de protéger les clients, les fournisseurs et les collaborateurs, d'adapter l'organisation et les méthodes de travail et d'accompagner et de soutenir les clients et les communautés dans les différents pays de présence.

Ainsi, 100% des services ont été maintenus dans des conditions optimales et la totalité des **5 548 agences du groupe Attijariwafa bank** sont restées ouvertes pour servir les clients grâce à un **dispositif** et des **protocoles sanitaires aux meilleures normes** (jusqu'à 70% des collaborateurs en télétravail dans les sièges, 30 000 tests PCR réalisés depuis le début de la crise, ...).

Au Maroc, l'engagement exceptionnel des collaborateurs ainsi que le dispositif de soutien des clients mis en place par Attijariwafa bank ont permis d'accompagner plus de **68 700 entreprises, majoritairement des TPME**, à travers la distribution de **40 milliards de dirhams de crédits additionnels** depuis le début de la crise.

Ce **soutien massif aux clients**, dans cette conjoncture économique particulièrement difficile, s'est matérialisé à travers :

- le financement de **6 500 jeunes et porteurs de projet** pour un montant de **1,25 milliard de dirhams**, dans le cadre de l'initiative « Intelaka », ce qui correspond à **46 %²** du total des crédits accordés par le secteur bancaire ;
- la distribution de **18 538 crédits « Damane Oxygène »** en faveur des commerçants/artisans et TPE, pour une enveloppe de **5,7 milliards de dirhams**, soit une part de marché de **33 %²** ;

- l'octroi de **10,7 milliards de dirhams** de crédits « Relance » au bénéfice de **12 338 entreprises**, soit une part de marché de **30 %²** ;
- l'inscription de **50 900 autoentrepreneurs**, soit une part de marché de **53 %³** ;
- le financement de **9 192 PME** pour un montant de **6,2 milliards de dirhams** dans le cadre des initiatives « Damane Express », « Damane Attasyir » et « Damane Istitmar », soit une part de marché de **28 %** ;
- la formation et l'accompagnement à travers une offre complète de services non financiers profitant à **60 000 TPME, jeunes promoteurs et porteurs de projet via le réseau Dar Al Moukawil et à 1,8 million d'utilisateurs de la plateforme digitale « daralmoukawil.com »** ;
- le maintien d'un rythme soutenu d'investissements et la poursuite de l'optimisation des **délais de règlement des fournisseurs : 5 jours** en moyenne au bénéfice de **1 000 prestataires** de services de la banque, en majorité des **TPME** ;
- le report d'échéances bénéficiant à **113 000 clients (215 000 sur base consolidée)**.

RÉSULTATS IMPACTÉS PAR LA DÉGRADATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Au titre de l'exercice 2020, les crédits et l'épargne collectée s'établissent respectivement à **333,7 milliards de dirhams (+3,1%)** et **508,7 milliards de dirhams (+6,9%)** sur base consolidée. Pour sa part, le produit net bancaire s'élève à **23,9 milliards de dirhams** en amélioration de 1,6% par rapport à 2019.

Le résultat net part du groupe ressort à **3,0 milliards de dirhams**, en repli de **48,1%**, impacté par la contribution exceptionnelle au fonds spécial Covid-19, conjuguée à la hausse significative du coût du risque. Ce dernier enregistre une augmentation de 243% se fixant à **5,5 milliards de dirhams** en lien avec la détérioration du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie Covid-19 et le provisionnement

anticipatif et prudent associé. Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque consolidé atteint **1,51%** (0,46% en 2019).

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION AU BÉNÉFICE DES CLIENTS ET DES ÉCONOMIES DE PRÉSENCE

L'année 2020 a également été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique « Energies 2020 » qui a permis de positionner Attijariwafa bank en tant que **banque relationnelle** de référence, d'améliorer **les parcours et l'expérience client**, d'exploiter les données pour mieux servir la clientèle et d'inscrire le groupe dans une trajectoire de **transformation digitale et technologique**.

Capitalisant sur les solides acquis de « Energies 2020 », dans un contexte de profondes mutations économiques, sociétales et technologiques **accélérées par la crise de la COVID-19**, les équipes internes d'Attijariwafa bank se sont mobilisées tout au long du deuxième semestre 2020 afin d'élaborer un **nouveau plan stratégique 2021-2025**. Ce plan, réalisé dans un esprit optimiste empreint de volontarisme et d'engagement, est en cours de validation par les organes de gouvernance d'Attijariwafa bank et sera présenté dans les semaines à venir.

Attijariwafa bank entame l'exercice 2021 de manière positive, porté par des équipes engagées et mobilisées pour continuer à soutenir les clients dans cette période difficile et à déployer toutes les mesures permettant de **favoriser la relance économique dans les pays de présence**.

Le Conseil d'Administration a félicité l'ensemble des équipes du Groupe pour leur engagement et leur mobilisation en faveur des clients et pour leur strict respect des normes sanitaires dans le contexte difficile actuel.

Le Conseil d'Administration
Casablanca, le 23 février 2021

(1) Nombre de demandes de report d'échéances accordées sur base consolidée

(2) Part de marché en volume. Les parts de marché en nombre de dossiers s'établissent à 43% pour « Intelaka », 37% pour « Damane Oxygène » et 34% pour « Damane Relance »

(3) Part de marché relative au secteur bancaire

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2020

1- NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2020, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures. L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme l'IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- L'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- L'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Évaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée)

Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquence, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- Durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en oeuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

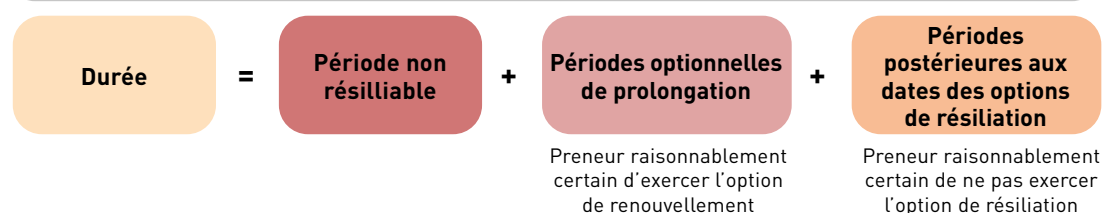
Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée du contrat de location selon IFRS 16



Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur à la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquies un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels,
- Modèle dit de « Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction,
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Évaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/ décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à « des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:

Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables	• Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.
- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 Assurance

Contrat d'assurance :

Le traitement des contrats qualifiés de contrat d'assurance au sens de la définition donnée par la norme IFRS 4 ainsi que des contrats d'investissement à participation discrétionnaire est régi par la norme IFRS 4 dont les principales dispositions sont récapitulées ci-après :

La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :

1. Les contrats d'assurance purs
2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relevant de la norme IAS 39, et qui sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorpores qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4,

L'interdiction de constitution de provisions au titre de demandes d'indemnisation éventuelles selon des contrats d'assurance non encore souscrits à la date de reporting (telles que les provisions pour risques de catastrophe et les provisions pour égalisation).

L'obligation de mettre en oeuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance.

Par ailleurs, l'assureur n'est pas tenu mais est autorisé à changer ses méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance pour éliminer une prudence excessive. Toutefois, si un assureur évalue déjà ses contrats d'assurance avec une prudence suffisante, il ne doit pas introduire de prudence supplémentaire.

Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :

- Il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement qui est survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance qui font que la cédante peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat ;
- Cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevra du réassureur.

L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement ou annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance ;

L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 «shadow accounting» appelée la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus-values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance

L'IASB a publié le 12 septembre 2016 des modifications à IFRS 4 « Contrats d'assurance » intitulées « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Ces modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces amendements donnent aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2023 la date d'application de la norme IFRS 9. Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante. Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes majoritairement assurance dans les amendements de l'IASB, a été étendue par Bank Al-Maghrib aux entités d'assurance consolidées par des établissements de crédit produisant des comptes consolidés conformément au PCEC.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Attijariwafa bank a opté pour cette exemption aux entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliquent ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Le portefeuille des OPCVM consolidés	• Les actions et parts sociales • Les participations dans les SCI (Panorama...) • Les bons de trésor, les obligations non cotés...	• Néant	• Les prêts immobilisés

1.2.11 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.12 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.13 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2.

Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant

- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Évaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

1.2.14 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1.2.15 Crise sanitaire liée au Covid-19

Les comptes consolidés du groupe ont été établis dans un contexte de crise sanitaire et économique lié au Covid-19 et de fortes incertitudes quant aux conséquences, à l'intensité et à la durée de la crise. Les estimations réalisées pour le calcul des pertes attendues conformément à IFRS 9 tiennent compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19.

Impact des mesures de soutien sur le suivi de la dégradation du risque

Conformément aux communications de l'IASB relative à la prise en compte des impacts de la crise dans le calcul des pertes attendues en application de la norme IFRS 9, l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte reste prépondérant.

Il a notamment été rappelé :

- qu'un report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients et n'indique pas automatiquement une augmentation significative du risque de contrepartie.
- que les modifications contractuelles dans le cadre de l'octroi d'un moratoire limité dans le temps ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Les reports d'échéance octroyés dans le cadre des dispositifs de soutien à l'économie n'ont donc pas entraîné de manière systématique un passage de Bucket 1 « portefeuille sain » vers le Bucket 2 « portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit » ou de Bucket 2 « portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit » vers le Bucket 3 « portefeuille en défaut »

Prise en compte des perspectives macroéconomiques dans le calcul des pertes attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées de manière :

- à refléter un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes appliquées à un intervalle de résultats possibles,
- et à tenir compte des informations raisonnables et justifiables, disponibles et relatives aux événements passés, aux circonstances actuelles et aux prévisions de la conjoncture économique encore à venir, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Conformément à la méthodologie de prise en compte des perspectives macroéconomiques dans ses modèles de calcul, le groupe a utilisé trois scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9. Ces scénarios sont établis par les économistes du groupe. À chaque scénario est attribué un coefficient de pondération et les résultats des modèles correspondent à une moyenne probabilisée de ces scénarios.

Ces trois scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les conséquences, l'intensité et la durée de la crise.

Le calcul du montant des pertes attendues correspond au produit des paramètres de risque suivants à horizon un an pour les encours sains (« Bucket 1 ») ou à maturité pour les encours ayant subi une dégradation du risque de crédit (« Bucket 2 ») ou en défaut (« Bucket 3 ») :

- le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement : le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle
- la probabilité de défaut (« PD ») : la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois (PD à 1 an) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité)
- La perte en cas de défaut (LGD) : la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties

Les hypothèses macroéconomiques prises en compte telles que décrit ci-dessus conduisent à une dégradation des paramètres de risque et principalement une augmentation des Probabilités de défaut retenues dans les calculs au 31 décembre 2020.

Des compléments sectoriels établis au niveau local sur des portefeuilles ou entités spécifiques du Groupe viennent compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Sur la base des scénarios et pondérations cités ci-dessus et après prise en compte des ajustements méthodologiques et des mesures de soutien, le calcul des pertes de crédit attendues a conduit le Groupe à comptabiliser une charge en Coût du risque de 5 454 millions de dirhams au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3 865 millions de dirhams (+243%) par rapport au 31 décembre 2019.

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

ACTIF	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		26 333 795	24 731 843
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	60 156 256	55 788 147
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		58 667 799	54 323 800
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 488 457	1 464 347
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2 / 2.11	60 164 696	51 845 481
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		19 493 148	13 756 133
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 534 187	2 183 878
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		38 137 360	35 905 470
Titres au coût amorti	2.11 / 2.13	17 233 471	16 120 400
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3 / 2.11	31 304 951	23 394 354
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4 / 2.11	333 702 415	323 752 579
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt courant		715 953	141 683
Actifs d'impôt différé		3 767 981	2 935 008
Comptes de régularisation et autres actifs		12 171 129	11 112 167
Actifs non courants destinés à être cédés		78 636	75 125
Participations dans des entreprises mises en équivalence		86 916	83 871
Immeubles de placement		2 538 530	2 466 111
Immobilisations corporelles	2.5	6 812 820	7 289 029
Immobilisations incorporelles	2.5	3 092 049	2 952 568
Écarts d'acquisition	2.6	9 948 055	9 913 347
TOTAL ACTIF		568 107 651	532 601 713

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		4 455	4 408
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	1 499 799	688 210
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		1 499 799	688 210
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2.8	49 237 940	45 994 702
Dettes envers la clientèle	2.9	356 614 160	335 576 694
Titres de créance émis		23 105 757	21 993 710
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant		1 021 537	1 178 770
Passifs d'impôt différé		2 695 949	2 603 572
Comptes de régularisation et autres passifs		20 338 279	16 613 569
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		38 956 953	36 482 016
Provisions	2.10 / 2.11	3 080 071	2 761 922
Subventions et fonds assimilés		160 429	157 270
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		17 099 338	14 621 834
Capitaux propres		54 292 985	53 925 039
Capital et réserves liées		12 551 765	12 551 765
Réserves consolidées		35 446 439	31 791 529
Part du Groupe		31 158 933	28 210 456
Part des minoritaires		4 287 506	3 581 073
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 589 753	2 630 652
Part du Groupe		1 070 905	1 049 529
Part des minoritaires		1 518 849	1 581 124
Résultat net de l'exercice		3 705 028	6 951 093
Part du Groupe		3 018 002	5 816 007
Part des minoritaires		687 026	1 135 086
TOTAL PASSIF		568 107 651	532 601 713

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	3.1	22 512 251	21 901 219
Intérêts et charges assimilés	3.1	-6 727 268	-6 964 574
MARGE D'INTERÊT		15 784 983	14 936 645
Commissions perçues	3.2	5 596 600	5 964 361
Commissions servies	3.2	-825 419	-816 471
MARGE SUR COMMISSIONS		4 771 180	5 147 890
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 397 915	3 065 509
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 391 168	3 026 360
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		6 748	39 149
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		632 670	643 374
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		47 867	12 092
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		157 170	165 373
Rémunérations Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		427 634	465 909
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR		-	-
Produits des autres activités		8 972 997	9 543 882
Charges des autres activités		-8 701 683	-9 864 523
PRODUIT NET BANCAIRE		23 858 063	23 472 778
Charges générales d'exploitation		-10 617 948	-9 678 920
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 616 642	-1 544 190
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		11 623 473	12 249 668
Coût du risque de crédit	3.3	-5 454 385	-1 589 044
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 169 088	10 660 624
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-16 323	13 287
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-70 716	30 732
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		6 082 049	10 704 643
Impôts sur les bénéfices		-2 377 021	-3 753 550
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RÉSULTAT NET		3 705 028	6 951 093
Intérêts minoritaires		-687 026	-1 135 086
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 018 002	5 816 007
Résultat de base par action		14,38	27,71
Résultat dilué par action		14,38	27,71

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	3 705 028	6 951 093
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	-78 608	244 290
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-38 480	1 315 591
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	19 368	-1 418
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	29 608	-466 082
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-50 777	-23 760
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	18 751	8 131
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-100 139	1 076 752
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 604 890	8 027 845
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	2 977 820	6 377 222
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	627 070	1 650 623

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2018	2 098 597	10 453 168	-2 461 129	33 763 639	699 163	-34 103	44 519 337	5 952 057	50 471 394
Opérations sur capital				407 457			407 457	253 743	661 200
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-2 733 310			-2 733 310	-727 158	-3 460 468
Résultat de l'exercice				5 816 007			5 816 007	1 135 086	6 951 093
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					393 022	-8 554	384 468	449 415	833 883
Écarts de conversion : variation et transferts en résultat				178 167		-	178 167	66 122	244 290
Gains ou pertes latentes ou différés				178 167	393 022	-8 554	562 636	515 537	1 078 173
Autres variations				-528 562			-528 562	-831 983	-1 360 545
Variations de périmètre				-415 808			-415 808	-	-415 808
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2019	2 098 597	10 453 168	-2 461 129	36 487 590	1 092 185	-42 657	47 627 757	6 297 282	53 925 039
Opérations sur capital				115 805			115 805	-23 420	92 385
Paielements fondés sur des actions				-			-		
Opérations sur actions propres				-			-		
Dividendes				-2 835 142			-2 835 142	-348 589	-3 183 731
Résultat de l'exercice				3 018 002			3 018 002	687 026	3 705 028
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					52 308	-30 932	21 376	-62 275	-40 899
Écarts de conversion : variation et transferts en résultat				-80 927			-80 927	2 319	-78 608
Gains ou pertes latentes ou différés				-80 927	52 308	-30 932	-59 551	-59 956	-119 506
Autres variations				-64 771			-64 771	-61 458	-126 230
Variations de périmètre				-2 495			-2 495	2 495	
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2020	2 098 597	10 453 168	-2 461 129	36 638 063	1 144 493	-73 589	47 799 605	6 493 380	54 292 985

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	6 082 049	10 704 643
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 660 842	1 591 298
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-	-
+/- Dotations nettes aux provisions	5 657 327	1 669 426
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	16 323	-13 287
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	5 471	-18 681
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-1 482 686	1 591 297
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 857 276	4 820 053
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	339 188	-3 235 596
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	9 320 060	-15 254 680
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-11 574 634	506 419
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-
- Impôts versés	-3 854 154	-3 368 729
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-5 769 541	-21 352 586
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6 169 785	-5 827 891
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 527 794	-952 396
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-172 883	56 427
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	96 157	-532 295
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 604 521	-1 428 264
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 183 731	-3 460 468
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	7 728 848	8 544 965
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 545 117	5 084 497
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-167 038	287 598
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 943 344	-1 884 059
Composition de la trésorerie	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 984 724	22 868 784
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 727 436	18 533 535
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-3 742 711	4 335 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29 928 069	20 984 724
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	26 329 340	24 727 436
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	3 598 729	-3 742 711
Variation de la trésorerie nette	8 943 344	-1 884 059

2. NOTES RELATIVES AU BILAN
2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020		31/12/2019	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	36 812 260		31 780 018	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 427 289	208 375	7 196 548	
Actions et autres titres à revenu variable	18 259 866	1 131 175	15 237 714	1 320 858
Titres de participation non consolidés		148 907		143 489
Instruments dérivés	168 384		109 519	
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	58 667 799	1 488 457	54 323 800	1 464 347

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	60 164 696	4 532 814	-729 117
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 493 148	276 321	-6 089
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 534 187	173 273	-261 549
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	38 137 360	4 083 220	-461 479
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	5 390 891	137 578	-2 760
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 102 257	138 743	-3 329
Total des titres de dettes	19 493 148	276 321	-6 089
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		276 321	-6 089
Impôts		-71 362	3 307
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		204 959	-2 782
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	2 534 187	173 273	-261 549
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 534 187	173 273	-261 549
Impôts		-51 949	94 414
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		121 324	-167 135
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	15 014 30	990 300	-9 235
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 981 112	178 379	-1 137
Actions et autres titres à revenu variable	11 498 469	2 357 036	-419 006
Titres de participation non consolidés	5 643 477	557 505	-32 102
Total actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	38 137 360	4 083 220	-461 479
Impôts		-1 354 202	165 849
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		2 729 018	-295 630

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Établissements de crédit	31/12/2020	31/12/2019
Comptes et prêts	30 937 869	22 804 173
dont comptes ordinaires débiteurs	17 109 092	8 789 843
dont comptes et prêts	13 828 778	14 014 329
Autres prêts et créances	335 486	565 090
Valeur brute	31 273 355	23 369 262
Créances rattachées	90 747	86 262
Dépréciations (*)	59 151	61 170
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	31 304 951	23 394 354
Opérations internes au Groupe	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	3 427 866	3 806 853
Comptes et avances à terme	23 273 586	22 991 912
Créances rattachées	139 539	58 258

(*) voir note 2.11

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales	48 034 934	45 245 335
Autres concours à la clientèle	263 064 682	251 834 906
Valeurs reçues en pension	5 018 546	921 840
Prêts subordonnés	3 334	3 282
Comptes ordinaires débiteurs	22 566 717	25 218 899
Valeur brute	338 688 212	323 224 262
Créances rattachées	1 943 439	1 856 014
Dépréciations (*)	25 410 405	20 980 905
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	315 221 246	304 099 371
Opérations de location-financement		
Crédit-bail immobilier	4 418 085	3 716 577
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	15 098 430	16 810 107
Valeur brute	19 516 515	20 526 684
Créances rattachées	1 730	1 359
Dépréciations (*)	1 037 076	874 836
Valeur nette des opérations de location-financement	18 481 169	19 653 207
Valeur au bilan	333 702 415	323 752 579

(*) voir note 2.11

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

31/12/2020	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	224 353 970	28 867 611	21 329 189	1 168 829	3 855 893	14 242 792
Afrique du Nord	32 713 013	2 542 015	1 716 398	240 526	331 135	1 218 621
Afrique Zone UEMOA	31 178 940	666 926	3 248 561	502 018	139 315	2 521 373
Afrique Zone CEMAC	9 241 141	1 327 407	1 757 635	283 174	458 303	1 470 293
Europe	1 192 713	-	14 376	3 150	-	12 060
Valeurs nettes au bilan	298 679 777	33 403 959	28 066 160	2 197 697	4 784 646	19 465 139

(*) voir note 2.11

31/12/2019	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	224 015 637	23 017 440	16 652 785	1 279 046	3 307 284	10 838 951
Afrique du Nord	31 369 989	1 194 039	1 653 750	204 426	222 110	1 132 978
Afrique Zone UEMOA	27 410 202	2 221 522	3 242 164	492 735	154 909	2 292 958
Afrique Zone CEMAC	10 049 323	1 631 119	1 404 723	303 358	487 361	1 121 139
Europe	1 728 009	-	17 617	3 101	-	15 386
Valeurs nettes au bilan	294 573 161	28 064 120	22 971 039	2 282 666	4 171 663	15 401 412

(*) voir note 2.11

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Établissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Maroc	9 961 649	7 462 064
Afrique du Nord	3 226 482	3 062 262
Afrique Zone UEMOA	630 308	1 396 214
Afrique Zone CEMAC	1 531 204	1 316 285
Europe	6 827 746	5 900 142
Autres	9 095 966	4 232 296
Total en principal	31 273 355	23 369 262
Créances rattachées	90 747	86 262
Provisions (*)	59 151	61 170
Valeur nette au bilan	31 304 951	23 394 354

(*) voir note 2.11

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	3 487 994	1 513 456	1 974 538	3 240 276	1 310 658	1 929 618
Équipement, Mobilier et installation	6 274 078	4 103 562	2 170 517	5 710 129	3 475 802	2 234 326
Biens mobiliers donnés en location	716 932	298 609	418 323	716 440	259 083	457 357
Autres immobilisations corporelles	6 465 269	4 215 827	2 249 442	6 808 731	4 141 004	2 667 727
Total Immobilisations corporelles	16 944 273	10 131 454	6 812 820	16 475 577	9 186 548	7 289 029
Logiciels informatiques acquis	5 366 144	3 119 684	2 246 459	4 943 871	2 755 810	2 188 061
Autres immobilisations incorporelles	1 349 194	503 605	845 589	1 241 681	477 174	764 507
Total Immobilisations incorporelles	6 715 338	3 623 289	3 092 049	6 185 552	3 232 984	2 952 568

Variation du droit d'utilisation

(en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2020
Immobilier					
Valeur brute	1 762 906	248 567	-72 072	-8 865	1 930 535
Amortissements et dépréciations	-306 670	-326 433	45 201	3 034	-584 868
Total immobilier	1 456 236	-77 867	-26 870	-5 831	1 345 667
Mobilier					
Valeur brute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	1 456 236	-77 867	-26 870	-5 831	1 345 667

Variation de l'obligation locative

(en milliers de dirhams)

Variation de la dette locative	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2020
Dette locative	1 495 605	242 466	-306 219	28 374	1 460 225
Total dette locative	1 495 605	242 466	-306 219	28 374	1 460 225

Détail des charges des contrats de location

(en milliers de dirhams)

Détail des charges des contrats de location	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-79 772	-90 436
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-320 105	-324 765

Actif au titre de droits d'utilisation

(en milliers de dirhams)

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles	6 812 820	7 289 029
Dont droits d'utilisation	1 345 667	1 456 236

Passif au titre de la dette locative

(en milliers de dirhams)

Passifs au titre de la dette locative	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de régularisation et autres passifs	20 338 279	16 613 569
Dont dettes de location	1 460 225	1 495 605

2.6 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeurs brutes	9 913 347		34 708		9 948 055
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	9 913 347		34 708		9 948 055

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs données en pension aux Établissements de crédit	184 134	261 843
Instruments dérivés de Transaction	1 315 665	426 367
Juste valeur au bilan	1 499 799	688 210

2.8 Dettes envers les Établissements de crédit au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	23 134 313	21 946 244
Valeurs données en pension	25 892 666	23 970 838
Total en principal	49 026 979	45 917 082
Dettes rattachées	210 960	77 620
Valeur au bilan	49 237 940	45 994 702
Opérations internes au Groupe		
Comptes ordinaires créditeurs	2 189 229	2 066 040
Comptes et avances à terme	24 289 773	23 794 147
Dettes rattachées	146 205	138 214

2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2020
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	935 636	-	234 863	176 602		151	994 048
Provisions pour engagements sociaux	590 795	-	101 542	79 315		37 045	650 067
Autres provisions pour risques et charges	1 235 491	-	373 893	4 545	266 155	97 271	1 435 956
Provisions pour risques et charges	2 761 922	-	710 299	260 462	266 155	134 467	3 080 071

(*) voir note 2.11

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	235 729 404	207 980 634
Comptes d'épargne	101 128 717	103 543 220
Autres dettes envers la clientèle	18 207 868	22 283 369
Valeurs données en pension	761 962	875 899
Total en principal	355 827 951	334 683 122
Dettes rattachées	786 209	893 572
Valeur au bilan	356 614 160	335 576 694

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Maroc	252 880 806	241 588 032
Afrique du Nord	41 710 614	36 267 143
Afrique Zone UEMOA	40 291 133	36 531 663
Afrique Zone CEMAC	18 035 337	17 276 124
Europe	2 910 061	3 020 160
Total en principal	355 827 951	334 683 122
Dettes rattachées	786 209	893 572
Valeur au bilan	356 614 160	335 576 694

2.11 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

31/12/2020	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 032 312	67 368	-	599 056	7 475	-	3,0%	11,1%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	20 032 312	67 368	-	599 056	7 475	-	3,0%	11,1%	
Actifs financiers au coût amorti	347 324 077	33 491 477	28 089 754	2 338 961	4 836 887	19 488 624	0,7%	14,4%	69,4%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	31 340 508	-	23 594	35 666	-	23 485	0,1%		99,5%
Prêts et créances sur la clientèle	298 679 777	33 403 959	28 066 160	2 197 697	4 784 646	19 465 139	0,7%	14,3%	69,4%
Titres de dettes	17 303 792	87 518	-	105 598	52 241	-	0,6%	59,7%	
Total Actif	367 356 389	33 558 844	28 089 754	2 938 017	4 844 363	19 488 624	0,8%	14,4%	69,4%
Engagements hors bilan	138 859 107	14 567 977	558 025	585 386	212 207	196 455	0,4%	1,5%	35,2%
Total	506 215 496	48 126 821	28 647 779	3 523 403	5 056 570	19 685 079	0,7%	10,5%	68,7%

31/12/2019	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 873 123	20 513		135 870	1 632		1,0%	8,0%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	13 873 123	20 513		135 870	1 632		1,0%	8,0%	
Actifs financiers au coût amorti	333 529 240	28 751 709	22 996 233	2 405 354	4 179 966	15 424 531	0,7%	14,5%	67,1%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	22 844 129	586 201	25 194	37 817	235	23 119	0,2%		91,8%
Prêts et créances sur la clientèle	294 573 161	28 064 120	22 971 039	2 282 666	4 171 663	15 401 412	0,8%	14,9%	67,0%
Titres de dettes	16 111 950	101 389		84 871	8 068		0,5%	8,0%	
Total Actif	347 402 363	28 772 222	22 996 233	2 541 224	4 181 598	15 424 531	0,7%	14,5%	67,1%
Engagements hors bilan	140 869 735	9 207 108	495 597	534 228	299 803	101 604	0,4%	3,3%	20,5%
Total	488 272 098	37 979 330	23 491 830	3 075 453	4 481 401	15 526 135	0,6%	11,8%	66,1%

2.12 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Encours Bucket 03			Encours Bucket 03		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	23 594	23 485	109	25 194	23 119	2 075
Prêts et créances sur la clientèle	28 066 160	19 465 139	8 601 021	22 971 039	15 401 412	7 569 627
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	28 089 754	19 488 624	8 601 131	22 996 233	15 424 531	7 571 702
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	558 025	196 455	361 570	495 597	101 604	393 993

2.13 Titres au coût amorti au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Titres au coût amorti	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	13 428 249	12 409 759
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 963 061	3 803 580
Total	17 391 310	16 213 339
Dépréciations	157 839	92 940
Valeur au bilan	17 233 471	16 120 400

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	19 101 484	3 680 271	15 421 213
Comptes et prêts / emprunts	18 053 463	3 593 147	14 460 316
Opérations de pensions	3 508	87 123	-83 615
Opérations de location-financement	1 044 513		1 044 513
Opérations interbancaires	496 510	1 440 452	-943 942
Comptes et prêts / emprunts	495 762	1 285 758	-789 996
Opérations de pensions	748	154 694	-153 946
Emprunts émis par le Groupe		1 606 545	-1 606 545
Opérations sur titres	2 914 257		2 914 257
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	22 512 251	6 727 268	15 784 983

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	2 157 817	81 109	2 076 707
avec les Établissements de crédit	103 837	74 848	28 989
avec la clientèle	1 350 729		1 350 729
sur titres	202 542	-124	202 666
de change	43 102	4 360	38 742
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	457 606	2 026	455 581
Prestations de services bancaires et financiers	3 438 783	744 310	2 694 473
Produits nets de gestion d'OPCVM	432 064	30 934	401 130
Produits nets sur moyen de paiement	1 967 172	508 250	1 458 921
Assurance	4 477		4 477
Autres	1 035 070	205 125	829 944
Produits nets de commissions	5 596 600	825 419	4 771 180

3.3 Coût du risque au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020
Dotations aux provisions	-7 375 440
Provisions pour dépréciations des prêts et créances	-6 787 484
Provisions pour dépréciation des titres	-214 063
Provisions pour risques et charges	-373 893
Reprises de provisions	2 191 436
Provisions pour dépréciations des prêts et créances	1 909 417
Provisions pour dépréciation des titres	11 319
Provisions pour risques et charges	270 700
Variation de provisions	-270 381
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-284 519
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-75 503
Récupérations sur prêts et créances amorties	131 069
Autres	-41 427
Total	-5 454 385

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;

Filiales Financières Spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash ;

Banque de détail à l'international comprenant les banques de l'Afrique du Nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie ainsi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA ;

Assurance comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives.

(en milliers de dirhams)

BILAN DÉCEMBRE 2020	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales Financières Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	345 595 064	37 961 201	47 212 695	137 338 691	568 107 651
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 885 400	93 449		1 177 407	60 156 256
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 921 342	146 125	38 137 360	18 959 869	60 164 696
Titres au coût amorti	10 580 659	12 500	-	6 640 312	17 233 471
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	25 252 163	449 916	210 968	5 391 904	31 304 951
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	219 996 167	33 450 795	3 028 174	77 227 279	333 702 415
Immobilisations corporelles	3 337 803	834 409	177 306	2 463 301	6 812 820
Éléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	42 367 665	1 622 757	843	5 246 675	49 237 940
Dettes envers la clientèle	250 750 090	5 502 505	3 915	100 357 650	356 614 160
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-0	-	38 956 953	-	38 956 953
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	15 573 597	505 327	-	1 020 414	17 099 338
Capitaux propres	40 889 839	2 441 747	4 127 348	6 834 052	54 292 985

COMPTE DE RÉSULTAT DÉCEMBRE 2020	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales Financières Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Éliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	8 209 125	1 250 710	826 679	5 582 955	-84 486	15 784 983
Marge sur commissions	2 713 249	894 681	-19 238	2 079 644	-897 156	4 771 180
Produit net bancaire	11 919 771	2 562 343	1 676 822	8 071 249	-372 121	23 858 063
Charges de fonctionnement	5 939 259	714 508	663 174	3 673 128	-372 121	10 617 948
Résultat d'exploitation	2 922 471	267 822	395 865	2 582 930		6 169 088
Résultat net	1 531 198	109 639	257 464	1 806 727		3 705 028
Résultat net part du Groupe	1 498 969	163 609	107 025	1 248 400		3 018 002

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2020 (en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés	78 529 974	78 839 937
Engagements de financement reçus	3 658 405	3 761 711

5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2020 (en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de garantie donnés	75 455 135	71 732 504
Engagements de garantie reçus	63 899 433	48 654 595

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2020 :

L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2020 s'élève à 15.8 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2020, 4,6 milliards de dirhams de certificats de dépôt ont été émis dont la maturité est comprise entre 52 semaines et 5 ans et les taux entre 2.07% et 14%.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin décembre 2020 s'élève à 7.0 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2020, 3,7 milliards de dirhams de bons des sociétés de financement ont été émis, de maturité comprise entre 2 et 5 ans. Les taux associés varient entre 2.15% et 3.13%.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2020 :

Au cours de l'année 2020, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de cinq emprunts obligataires subordonnés.

En date du 18 juin 2020, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec un mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est révisable chaque 10 ans et s'élève à 5.31% dont une prime de risque de 250 points de base. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement et s'élève à 4.48% dont une prime de risque de 230 points de base.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	175 000	825 000

Le deuxième emprunt obligataire subordonné a été émis par Attijariwafa bank le 18 juin 2020 pour un montant de 500 000 000 dirhams, scindé en 5 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 3 tranches (A, B et E) cotées et 3 tranches (C, D et F) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
Montant retenu	-	-	-	-	-	500 000

En date du 18 décembre 2020, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec un mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons, pour un montant de 500 000 000 dirhams, scindé en 5 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en deux tranches (A et B) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	-	500 000

Le quatrième emprunt obligataire subordonné a été émis par Attijariwafa bank le 18 décembre 2020 pour un montant de 500 000 000 dirhams, scindé en 5 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 3 tranches (A, B et E) cotées et 3 tranches (C, D et F) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
Montant retenu	-	-	100 000	330 000	-	70 000

En date du 17 septembre 2020, la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest (CBAO) a émis un emprunt subordonné pour un montant de 10 Milliards de FCFA, scindé en 200 obligations de valeur nominale 50 millions de FCFA.

6.3 Le capital et résultat par action :

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

À fin décembre 2020, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 098 596 790 de dirhams.

Le capital est constitué de 209 859 679 actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

À fin décembre 2020, le groupe Attijariwafa bank détient 13 226 583 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 461 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action

(en dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat par action	14,38	27,71
Résultat dilué par action	14,38	27,71

6.3.4 Augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions des sommes mises en distribution à titre exceptionnel :

Le 21 décembre 2020, une Assemblée Générale Ordinaire a décidé :

- la mise en distribution, à titre exceptionnel, au profit des actionnaires par versement en espèces, d'une somme globale de 1 416 552 833,25 dirhams à prélever sur le poste Réserves facultatives, soit un montant unitaire par action de 6,75 dirhams. La mise en paiement au profit des actionnaires des Sommes Mises En Distribution interviendra à partir du 13 janvier 2021 ;
- la mise en distribution, à titre exceptionnel, au profit des actionnaires par versement en espèces, d'une somme globale de 1 416 552 833,25 dirhams à prélever sur le poste Réserves facultatives, soit un montant unitaire par action de 6,75 dirhams qui représente les Sommes Mises En Distribution au titre de l'opération d'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 21 décembre 2020, après lecture du rapport du conseil d'administration a autorisé une augmentation du capital social, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la Banque, d'un montant maximum global, prime d'émission comprise, de 1 416 552 833,25 dirhams à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions.

Les actions ainsi créées porteront jouissance au 1^{er} janvier 2021.

Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à cette augmentation de capital. Le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions effectives si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'augmentation du capital social.

6.4 Gestion des Risques :

Une gestion moderne et performante des Risques

Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en quatre familles :

- **Risque de contrepartie** : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché** : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...) ;
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ;
- **Risque pays** : le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.

Dans le cadre du plan stratégique 2020, l'initiative de transformation des risques a pour objectifs :

- Doter le Groupe d'un cadre d'appétence au risque structuré et partagé par l'ensemble des parties prenante. Un Cadre d'appétence au centre de la stratégie du Groupe optimisant le couple rendement-risque et l'utilisation des Fonds propres face aux nouvelles contraintes réglementaires ;
- Optimiser les processus de gestion des risques ;
- Renforcer le dispositif de pilotage des risques notamment le profil de risque global du Groupe via des outils d'analyse, de simulation et de stress testing ;
- Promouvoir la culture du risque auprès des différentes instances du Groupe.

6.4.1 Cadre d'Appétence au Risque (RAF)

Stratégie en matière de risques

La stratégie du Groupe en matière de risques consiste à employer son capital disponible afin d'optimiser l'équilibre entre rendement et risque de façon à mettre en œuvre sa stratégie tout en conservant un niveau approprié de capital économique (i.e. permettant de couvrir les risques) et de capital réglementaire. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques du Groupe sont les suivants :

- Mettre en place une gestion rigoureuse des risques à tous les niveaux de l'activité, basée sur la détermination et le respect d'appétences au risque clairs ;
- S'assurer que l'allocation de fonds propres est ainsi effectuée dans le but d'obtenir les meilleurs rendements sur une base pondérée des risques ; et
- Répondre aux attentes de nos actionnaires et parties prenantes quant au fait que nous conservons des excédents de capital afin de garantir que nous pourrions honorer nos engagements, même dans le cas où des risques extrêmes devaient se matérialiser

Le processus d'élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal. Ceci implique un examen du portefeuille d'opportunités identifiées, au regard de l'environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l'organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu'il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision.

Définition du cadre d'appétence au risque

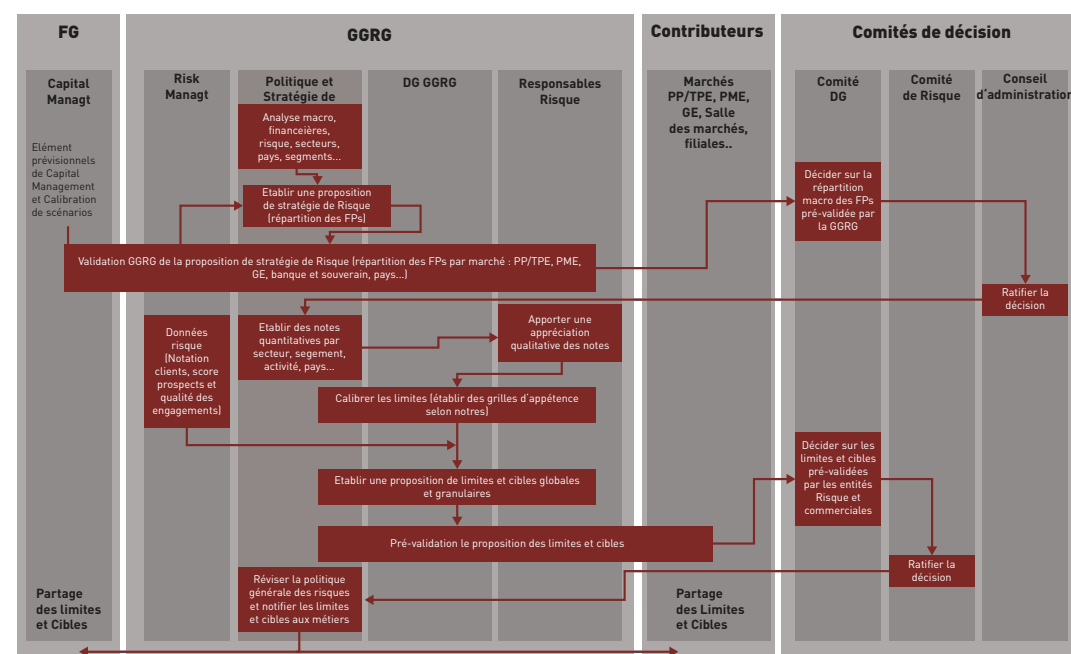
Le cadre de l'appétence au risque d'Attijariwafa bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte mais qu'il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

- Les appétences au risque générales - il s'agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu'Attijariwafa bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques - il s'agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu'Attijariwafa bank estime pouvoir gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu'Attijariwafa bank peut assumer mais qui nécessitent d'être maîtrisés et les risques qu'Attijariwafa bank cherche à éviter ou minimiser.
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d'Attijariwafa bank pour :
 - i. Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas.
 - ii. Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe.

Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d'administration et/ou les comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité des risques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l'appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

Processus d'élaboration des cibles et limites

Le cadre d'appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d'une cible vers laquelle orienter les efforts d'amélioration et d'une limite imposée par les contraintes réglementaires d'une part, et induite par les capacités maximales d'autre part. L'élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse impliquant un ensemble d'acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.



Le processus d'élaboration des cibles et limites présente un objectif double. Il s'agit en effet de définir l'ensemble des niveaux de risques les plus à même d'accompagner le groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d'établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.

6.4.2 Risque de Contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La gestion du risque de contrepartie consiste en amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque. En aval, à surveiller l'évolution des risques en examinant régulièrement la qualité de l'ensemble des engagements, déclencher les actions correctives du portefeuille et engager les procédures à l'amiable ou judiciaires de récupération des créances en souffrance.

Politique de crédit :

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement -livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s'appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s'appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

- **Déontologie et conformité** : Le groupe s'astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.
- Indépendance fonctionnelle des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l'objectivité dans les prises de décisions.
- Responsabilité des Risques. Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d'octroi.
- Collégialité des décisions : Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard : celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l'analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.
- Aucune décision d'octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l'organe d'administration.
- Rémunération satisfaisante : Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s'inscrire en adéquation avec la notation.
- Suivi : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.
- Séparation de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.
- La prudence et la «consultancy» doivent être de mise en cas de doute ou d'ambiguïté.
- Analyse préalable par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.
- Règle restrictive : Aucun financement ne peut être octroyé au profit d'une relation ayant bénéficié d'un abandon ou ayant fait l'objet d'un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

Dispositif de décision de prise de risque :

La prise de risque doit s'inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- des limites globales ;
- des critères d'intervention ;
- un schéma de délégation

Ces stratégies sont également déclinées par :

- métier ;
- entité ;
- secteur d'activité ;
- et, pays

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommé désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieur.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certain nombre de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGRG. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées que la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d'expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d'une gestion des limites (en matière à la fois d'exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d'alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d'exposition globale et les choix d'accompagnement ;
- consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d'une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d'activité ;
2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
3. et des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l'action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l'exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

- de l'accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n'avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l'égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité)

Dispositif de surveillance des risques :

L'entité « Audit des engagements » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisés ; examen des incidents de paiement ; revue des dossiers échus...
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d'un certain nombre de clignotants d'alerte ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles);
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

Cette entité est structurée en trois sous-entités à l'instar de l'organisation actuelle du Réseau :

- Banque de détail ;
- Banque d'entreprise ;
- Filiales et succursales.

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée trimestriellement à l'aide d'un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n° 19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l'efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l'amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Le recouvrement à l'amiable consiste à veiller en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des engagements de la Banque et de suivre, principalement via le réseau, ou directement avec les clients concernés, la régularisation de toute insuffisance ;

Le Recouvrement judiciaire consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Le Recouvrement Groupe a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'amiable ou judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Les activités principales de l'entité se résument comme suit :

- Élaborer et proposer une politique de recouvrement à l'échelle du groupe ;
- Négocier des sorties à l'amiable avec les clients avant toute action judiciaire ;
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice ;
- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés ;
- Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l'activité ;

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G& Instructions BAM et DGI: Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques ;
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions. ; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions ;
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire ;
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l'information utile et pertinente ;
- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire ;
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d'une politique d'attribution des dossiers à confier Institution de quotas ;
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève ;
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité ;
- Refonte du système d'information ;
- Adoption du plan d'action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Élaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l'activité ;
- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires.

6.4.3 Dispositif de Risk Management

L'entité Risk Management vise à apporter des outils et des approches d'aide à la décision, pour la maîtrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l'impulsion de la banque centrale (BAM) et du management de la banque, Un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l'entité Risk Management, il s'articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation des entreprises (renové successivement en 2010 et en 2017), une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l'historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation.

Cartographie de notation selon le nouveau modèle entreprise

La notation interne est un outil d'aide à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafa bank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale et du cabinet Mercer Oliver wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F). Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit. Ce modèle a été revu successivement en 2010 et 2017 dans l'esprit d'une amélioration continue du pouvoir prédictif et pour s'aligner aux standards internationaux en matière de gestion des risques, notamment Bâle II.

En 2019, le nouveau modèle de notation interne entreprise (2017) a servi de base pour la notation du portefeuille et il a servi de base pour les besoins de la nouvelle norme IFRS 9.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Il a été construit sur la base d'une approche statistique éprouvée et sur la base du retour d'expérience des gestionnaires de risque. Ainsi, son pouvoir prédictif a été rehaussé.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification Attijariwafa bank	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

- Périmètre: portefeuille entreprises hors administrations publiques, les sociétés de financement et les sociétés de la promotion immobilière ;
- Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'un an ;
- Le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement.
 - La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l'endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l'entreprise.
 - La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l'environnement, l'actionnariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau.
 - La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.
- Toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur.
- La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...)
- La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
 - Contreparties saines : les classes de A à D. E est désormais une classe intermédiaire qui marque un premier signal de changement du profil de risque.
 - Contreparties sensibles : F à G.
 - Contreparties en défaut : la classe H.
- Usage de la notation interne: le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.
- Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

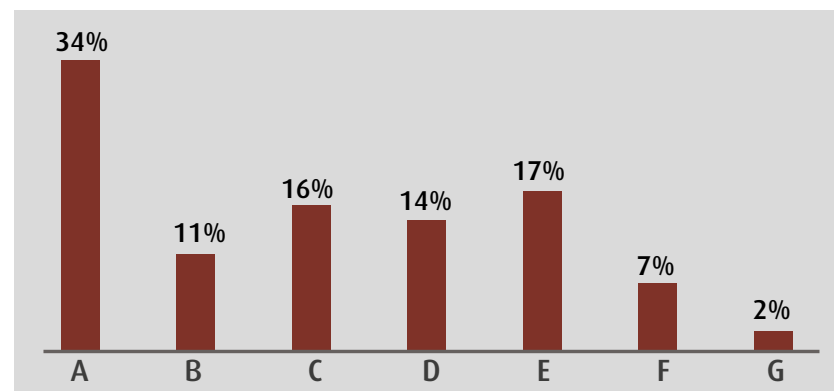
Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation
- S'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts

En 2020, ce modèle a été back testé et il a fait l'objet d'une revue qui a permis la mise à jour l'échelle de notation en termes de PD en se basant des données récentes. Ceci a permis de s'adapter aux guidelines de la norme IFRS9. Une mission d'audit externe menée par un cabinet international a de corroborer les approches internes et d'homologuer le modèle de notation « entreprise ».

La cartographie de notation se présente comme suit (Répartition en engagements) :

6 286 relations totalisant 118 MMDhs (Chiffres arrêtés 29.01.2021)



(*) Les administrations publiques et les sociétés de la promotion immobilière et les dossiers contentieux sont hors périmètre.

La cartographie de notation donne une indication sur la qualité des actifs : 45% des engagements de la banque sont des engagements sains "A et B". Le taux de notation s'est établi à 98% à fin décembre 2020, ce qui dénote d'un ancrage de la démarche de notation.

Ajustement des modèles de notation pour les besoins d'IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 a introduit depuis janvier 2018, un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou ECL). Le calcul du montant des pertes attendues (ECL) s'appuie sur 3 paramètres principaux de risque: la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. ECL est le produit de la PD par LGD et par l'EAD.

Par ailleurs, la norme adopte une approche de classement des actifs en 3 phases (« buckets ») :

- Phase 1 (« portefeuille sain ») : actifs sains n'ayant pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

L'élargissement des modèles de notation entreprise a permis de disposer des paramètres de risque (notamment Probabilité de défaut) couvrant la majeure partie des engagements sur le périmètre banque Maroc. Notamment la probabilité de défaut qui se situe à un niveau nettement inférieur que dans les modèles antérieurs. Le calcul des provisions relatif au bucket 1 se base sur cette PD estimée sur un horizon de 12 mois sur une vision point in time (PIT).

En cas de dégradation significative du risque de crédit (« Bucket 2 »), la PD utilisée est une PD à maturité pour tenir compte de la provision tout au long de la vie résiduelle de l'instrument. C'est ainsi que la banque a développé de nouveaux modèles d'estimation de la Probabilité de Défaut à plusieurs horizons conformément à la norme.

En outre, la prise en compte de la composante prospective exigée par la norme s'est traduite par la livraison d'un modèle de Forward looking basé sur des anticipations macro-économiques des scénarios probabilisés tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture macro-économique. Ce nouveau modèle permet d'estimer un taux de défaut prévisionnel sur plusieurs horizons. Ce taux de défaut prévisionnel permet de calibrer la probabilité de défaut à maturité (LT).

Au courant de l'année 2020, les paramètres de risque pour le calcul de la provision selon la norme IFRS 9 ont été aussitôt calibrés pour prendre en considération les impacts des changements des conditions économiques reflétés dans les scénarios macro-économiques (Forward Looking) sur les PDs PIT et à maturité.

Le scoring, pilier de la digitalisation des processus

Après 5 ans d'usage effectif des modèles de scoring (TPE et Professionnels), ces derniers ont été enrichis en intégrant une nouvelle typologie de données internes (paiements et retraits par cartes) et de données externes (crédit bureau) qui a permis une amélioration notable du pouvoir prédictif des modèles de scoring. Ces modèles ont été déployés avec succès en 2019 et ils ont été complétés par des modèles spécifiques (les prospects, les nouvelles entrées en relation et la double relation) en vue d'un scoring plus précis tout au long du cycle de vie des clients.

Le scoring des professions libérales et des particuliers a connu des avancées significatives, il est paramétré sous les outils de scoring. Son insertion opérationnelle est planifiée.

L'ensemble de ces modèles contribue à la mécanisation partielle des décisions de crédit et in fine au renforcement de la capacité de traitement des dossiers. Le taux d'automatisation est en amélioration continue. Ces démarches vont être révisés et accentués pour adresser de manière efficaces les cibles objet de focus du programme ANA MAAK en 2020, notamment les créations, jeunes entrepreneurs. Aussi les règles de décisionnelles et d'acceptation seront assouplies pour s'inscrire pleinement dans la perspective de faciliter l'accès au financement aux TPE concernées par le programme INTELAKA. Une opération de pré scoring a été menée avec succès en se basant sur le dispositif en place dans le cadre de la distribution des produits relance.

En vue de donner une dimension groupe au projet de scoring, la banque a mis en place une nouvelle technologie permettant de s'affranchir des contraintes géographiques. Cette logique de Hub de scoring (en cours de test dans une filiale pilote) favorise la centralisation des moteurs de scoring et leur accessibilité par la banque et ses filiales.

Les modèles de scoring font l'objet d'une surveillance d'un monitoring régulier par le risk management tant au plan opérationnel qu'au plan de leur robustesse.

En somme, Durant la période 2014-2020, le nombre des stratégies décisionnelles et de scores sont passés de 5 à 20 afin de répondre aux besoins croissants exprimés dans le cadre des programmes stratégiques de la banque. Eu égard aux objectifs fixés dans le nouveau plan stratégique, le nombre de score est amené à évoluer significativement.

En matière de conduite de changement et d'ancrage de la culture de notation, le Risk Management s'est largement impliqué dans un processus de communication externe et de sensibilisation des entreprises Marocaines à l'approche de notation. Aussi en 2020, un module e-learning a été développé en collaboration avec Le Capital Humain Groupe pour le réseau pour une meilleure diffusion de la culture de notation. Des écrans de monitoring ont été également conçus pour le réseau.

Renforcement du dispositif Risk management filiales

La dynamique de l'élargissement du système de notation interne des entreprises se poursuit au niveau des filiales à l'international en priorisant celles qui ont un niveau d'engagement important et des pré requis suffisants. En effet, en 2019, quartes filiales ont été couvertes par modèle de notation (UGB, CBAO, CDS, SCB).

En 2020, les sites UGB, CDCO ont été dotés de nouveaux modèles de notation. Quant à notre filiale AWB Egypt, les modèles de notation ont fait l'objet d'une revue régulière pour s'assurer de leur pertinence au vu des changements relatifs à l'économie égyptienne. Ces missions ont fait ressortir l'insertion opérationnelle réussie et une certaine appropriation des nouveaux modèles. En outre, les paramètres de risque IFRS 9 ont été calibrés tenant compte à la fois, le nouveau taux de défaut constatés et les scénarios macro-économiques impactés par la pandémie du COVID 19.

Aussi, les modèles quantitatifs du risque exigés par la nouvelle norme IFRS 9, notamment les paramètres de risque PD à maturité, PDs pit basées sur l'approche Forward Looking livrés ont été agréés par les auditeurs externes et par la Banque Centrale Egyptienne.

La démarche de généralisation de la notation se poursuit, tout priorisant les filiales qui disposent les pré requis en matière de qualité, d'accessibilité et d'historisation des données.

Au courant de cette année, une mission d'audit externe a permis de valider les modèles de deux filiales ATB (Tunisie) et SIB (Côte d'Ivoire). Au plan des filiales locales, les modèles de notation sont en cours d'élargissement au Factoring et à la Promotion Immobilière (Wafa Immobilier).

6.4.4 Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité, etc.

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marchés sont :

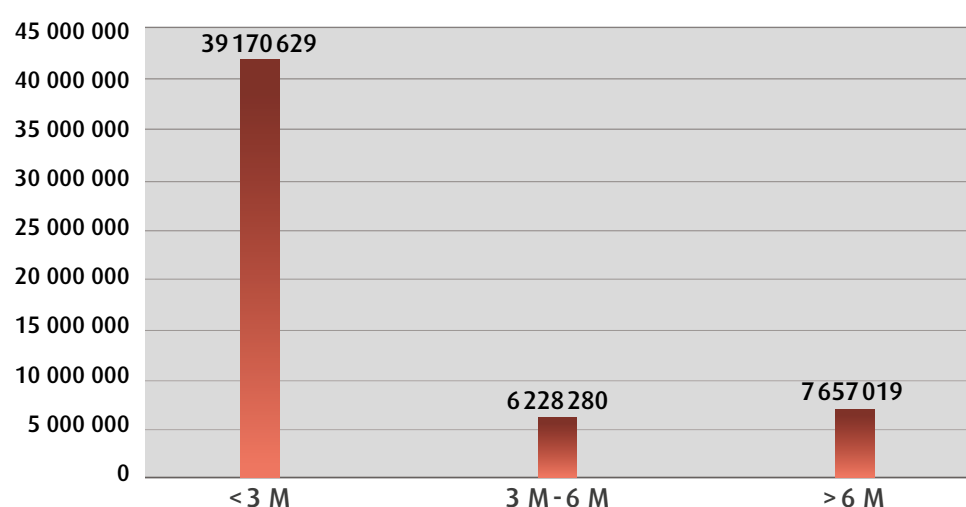
Le risque de liquidité : C'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Le risque de taux : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change : Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

À fin décembre 2020, la position change à terme s'élève à 53,055 milliards de dirhams ventilée comme suit :

NOMINAL EN KMAD



À fin décembre 2020, la position options de change s'élève à 4,9 milliards de dirhams.

- Le risque actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse.

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

Dispositif de suivi et de contrôle

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux limites de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par :

- L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés
- L'entité Risque de marché de la GGRG
- Le Contrôle Interne

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Gestion des limites

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Le Contrôle du respect des limites est assuré par :

- L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés
- La GGRG

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- La Direction Générale
- La GGRG
- Le contrôle interne

Les limites de contrepartie sont revues sur la base des demandes de révision des limites émanant de la Salle des Marchés.

Mesure en VaR

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété. Le modèle de VaR historique est également implémenté dans Murex.

Activité (en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Change	5 365 742	20 140	63 690
Titres de propriété	84 331	2 235	7 069
Taux MAD	55 369 623	90 513	286 227
Taux Devise	8 453 376	3 956	12 511

Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent le prix d'un actif face à un mouvement du marché.

Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base. Exemple pour le risque de taux : la sensibilité 1bps (Delta) est la variation de la MTM lorsque les taux augmentent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

Capital Économique

Le capital économique représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché. On distingue le capital économique dû au risque de marché et le capital économique dû au risque de contrepartie.

Stress-testing

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. On distingue les stress-tests internes (identifiés par l'entité risque de marché en se basant sur des scénarios de crise survenue dans le passé) et réglementaires (spécifiés par le régulateur). La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

RISQUE MARCHÉ FILIALES

A- Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd'hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRG.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l'entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change :

- Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B - Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d'information

Le module de trésorerie d'Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d'une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d'information s'effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l'ensemble des parties prenantes.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réglementaires de chaque zone.

Au niveau de l'Égypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

6.4.5 RISQUE PAYS

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques transfrontaliers au regard de l'accélération du développement régional du groupe mais aussi et surtout en vue d'accompagner l'approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. A ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF) afin d'asseoir un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque.

Un dispositif de gestion des risques filiales internationales consolidé

L'effort de consolidation du dispositif de gestion des risques a été maintenu durant l'exercice 2020 à travers :

- 1- L'accélération du plan de déploiement des modèles de notation interne au niveau des filiales BDI en tant qu'outil d'aide à la décision. En dehors du CDS, le taux de couverture des engagements des Filiales BDI par le modèle de notation s'établi à 97% à fin 2019 ;
- 2- Le cycle permanent des séminaires organisés à l'adresse des responsables de risques territoriaux consacré cette année au cadre d'appétence au risque en tant que composante majeure de la gouvernance globale des risques. Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre permanent du renforcement de la culture de risque, a tenu lieu de kick off du déploiement du cadre d'appétence au niveau des filiales BDI, dont la SIB a enregistré une avancée significative à la faveur de son nouveau plan stratégique ;
- 3- Le déploiement du cadre d'appétence en tant qu'initiative dans le cadre du plan stratégique 20/20 mais aussi et surtout en tant qu'exigence réglementaire en matière de gouvernance des risques

Au plan de la surveillance des risques, l'audit des engagements a réalisé le plan d'audit assigné ce, qui a permis de s'assurer de la qualité des actifs, d'identifier de manière précoce les dégradations et de formaliser les recommandations et actions correctives nécessaires.

Il convient de signaler que cette surveillance est réalisée a posteriori et mais aussi de manière préventive au moyen des stress test afin de s'assurer de la résilience des actifs des filiales BDI et de leur capacité d'absorption des chocs.

6.4.6 Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un événement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Informatiques et Humains (ROJIH) » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier

La cartographie des risques recense 788 risques dont 185 risques cotés comme « inacceptables ou critiques ». Ces derniers font l'objet d'une attention particulière.

- Plus de 100 M MAD			1			
- De 10 M MAD à 100 M MAD	9	3	2	1	1	
- De 1 M MAD à 10 M MAD	15	21	19	7		
- De 100 K MAD à 1 M MAD	19	46	66	17	4	2
- De 10 K MAD à 100 K MAD	50	56	114	21	10	13
- Moins de 10 K MAD	24	34	136	55	25	17
	Moins d'une fois tous les 5 ans	Moins d'une fois par an	Quelques fois par an (entre 1 et 15 fois par an)	Quelques fois par mois (entre 16 et 50 fois par an)	Quelques fois par semaine (entre 51 et 350 fois)	Quelques fois par jour (au moins 350 fois par an)

6.4.7 Plan de continuité d'activité

La mise en place du PCA s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité réglementaire par rapport à la circulaire BAM 47G/2007 en termes de gestion des risques majeurs. Il vise à pérenniser le capital du Groupe Attijariwafa bank et assurer la résilience de toutes ses activités.

Faits marquants du PCA en 2020

L'année 2020 a été fortement marquée par l'activation réussie du PCA au niveau de la banque et des filiales du groupe AWB, afin de d'atténuer l'impact de la crise inédite de COVID-19.

- Activation du dispositif PCA /COVID - 19
- Mise en place des mesures de prévention et de sécurité sanitaire au niveau du groupe Attijariwafa bank
- Soutien et accompagnement des clients au Maroc et dans les différents pays de présence d'Attijariwafa bank

Dispositifs PCA /Covid-19

Le Groupe a déployé une série de mesures dans le cadre du plan de prévention COVID-19 pour s'assurer de la continuité des activités, réduire le risque de propagation et maîtriser les risques et leurs impacts sur le bilan.

Sécurité et protection sanitaire des collaborateurs et des clients

- Mise en place d'un protocole sanitaire rigoureux et strict afin de limiter la transmission et la propagation du virus :
 - Restriction des accès entre les différents sites pour les collaborateurs et les prestataires externes,
 - Limitation du nombre d'accès au niveau des agences
 - Déploiement de mesures bien adaptées pour assurer la distanciation sociale,
 - Distributions de gels hydroalcooliques, masques de protection, ...)
- Déploiement d'un dispositif spécifique d'hygiène, de nettoyage, et de prévention (produits sanitaires, lavage de mains et prise de température, etc.)
- Gestion optimisée des effectifs et des espaces occupés dans les sites centraux et le réseau (présentiel, télétravail, rotation des équipes, congés)
- Actions de sensibilisation du personnel et des prestataires/ partenaires sensibles
- Suspension des réunions, des événements et des déplacements en privilégiant les visio-conférences (dès le 24 février, avant l'enregistrement des 1ers cas dans les pays de présence)
- Mise en place d'un protocole de prise en charge médicale et sociale (tests généralisés PCR à l'ensemble des effectifs et programmation régulière de tests ciblés, prise en charge des cas suspects, positifs ou en contact, service d'assistance psychologique aux collaborateurs,
- Mise en télétravail de l'ensemble de la population fragile,
- Offre de crédit spécial COVID destinée aux collaborateurs dont le foyer a été impacté par une baisse de revenus, communication régulière et proactive en interne, ...)

- ▶ Jusqu'à 70% des collaborateurs des sièges en télétravail
- ▶ 27K tests PCR réalisés. En moyenne, 2 tests/collaborateur dans les pays les plus impactés (ex : Maroc)

Déploiement des dispositifs PCA adaptés à la situation et évolutifs selon les mesures gouvernementales

- Activation du PCA avec la mise en place d'un comité de crise et d'une cellule de veille
- Identification, duplication et répartition des équipes PCA sur les différents sites
- Identification des fonctions / collaborateurs critiques, séparation des équipes et activation des sites de repli
- Identification des équipes de back-up en télétravail prêtes à intervenir en cas de besoin
- Accélération de la mise à disposition des infrastructures et solutions technologiques appropriées (solutions IT, VPN, vidéo-conférences, etc.) et encouragement à l'utilisation des canaux distants et du télétravail
- Mise en place de dispositifs de supervision de la sécurité adaptés au nouveau mode d'organisation du travail
- Mise en place d'un dispositif d'interaction avec les prestataires « sensibles » pour la continuité d'activité
- Préparation des dispositifs logistiques et de sécurité en cas de durcissement du confinement et de scénario extrême
 - ▶ ~100% des services maintenus dans l'ensemble des pays de présence
- La continuité d'activité grâce aux réalisations en matière de transformation digitale
 - ▶ 42% des clients actifs en digital
 - ▶ Plus de 12 millions de connexions par mois en 2020 (+60%)

Ces dispositifs sont inspirés des initiatives du Groupe et se sont adaptés aux mesures gouvernementales.

Les filiales ont bénéficié du support du Groupe.

Soutien et accompagnement de nos clients et de nos communautés dans les différents pays de présence

Attijariwafa bank a déployé une panoplie de mesures pour accompagner les clients et les « communautés » dans les différents segments et géographies de présence en réponse aux défis inédits du COVID-19 et à ses impacts socio-économiques.

- Maintien de la quasi-totalité des services et des agences ouvertes dans tous les pays de présence (5 359 agences)
- Mobilisation et engagement en faveur des clients et communautés dans cette période inédite :
 - Mise à disposition gratuite des réseaux d'agences et de GAB pour acheminer les aides de l'Etat aux populations les plus vulnérables
 - Mobilisation des équipes commerciales dans une démarche d'accompagnement proactive de la clientèle entreprise (plan de contacts, enquête clientèle, ...)
- Contribution aux fonds spéciaux COVID-19 dans les différents pays de présence
- Mise en place d'une procédure « Fast Track » des achats Covid-19 et d'un processus dématérialisé de règlement des prestataires
- L'organisation d'une série de conférences digitales et de webinaires autour de thématiques liées aux divers impacts de la crise sanitaire du COVID-19.

6.4.8 Risque Actif Passif

La gouvernance des risques financiers structurels de taux, de liquidité et de change de la banque relève des fonctions ALM de la banque sous l'autorité du Comité ad hoc ALM.

Ce Comité est l'acteur de référence en matière de pilotage du bilan et de gestion globale des risques ALM encourus.

Les possibilités de gestion des risques financiers sont évaluées régulièrement par l'équipe ALM et discutées lors de la réunion trimestrielle du Comité ALM pour acter les modalités de mise en place.

La fonction ALM est investie au niveau de la banque pour assurer les principales missions suivantes:

- Analyse statique et dynamique du bilan ;
- Revue et contrôle des risques de liquidité, de taux et de change ;
- Simulation proactive et pilotage prévisionnel des ratios réglementaires ;
- Préparation, validation et gestion des plans d'actions pour la période à venir, notamment en matière de :
 - Financement et placement à Moyen et Long Terme ;
 - Orientations commerciales en termes de maturité (court, moyen et long terme) et de taux (tarification, nature de taux, facturation des options...)
 - Tout autre plan de couverture active voire réduction des risques de liquidité, de taux, de change, ou de conformité aux exigences BAM (ratios réglementaires).
- Mise à jour et back testing (contrôle postérieur) de la robustesse des modèles et conventions ALM;
- Support et suivi des indicateurs ALM de la banque et des filiales.

6.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWABA BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWABA EUROPE	Banque					France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	83,01%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	56,58%	56,58%
ATTIJARIWABA BANK EGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANK ASSAFA	Banque		(3)			Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WABA BAIL	Leasing	(2)				Maroc	IG	98,57%	98,57%
WABA IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA CASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
WABA ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,65%	39,65%
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	58,98%	50,28%
WABA IMMA ASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
CAFIN	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,13%	43,72%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,65%	39,65%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2019

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2019

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2020

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2020

1 - Acquisition

2 - Création, franchissement de seuil

3 - Entrée de périmètre IFRS

4 - Cession

5 - Déconsolidation

6 - Fusion entre entités consolidées

7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence

8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale

9 - Reconsolidation



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Deloitte.

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWABA BANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWABA BANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 54.292.985, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.705.028.

Cette situation provisoire a été arrêtée par le Conseil d'administration en date du 23 février 2021 dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWABA BANK arrêtés au 31 décembre 2020, conformément au référentiel de Bank Al Maghrib, comprenant les normes IFRS publiées par l'IASB à l'exception de l'application des dispositions de la norme IFRS 9 aux activités d'assurance du groupe, différée jusqu'à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

Casablanca, le 24 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam Berrada Allam
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2020

1. Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

Dès le déclassement des créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement ;

Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles ;

Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connu une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance ;

La banque a procédé à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation et perspectives de résultats de la banque. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historiques. L'écart résultant de la correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	N/A
- Immobilisations en recherche et développement	N/A
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	N/A
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	N/A
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	16 935 040	16 854 915
2 (+) Récupérations sur créances amorties	42 837	65 413
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	111 141	48 401
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-8 083 051	-6 625 073
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-4 162 031	-4 363 353
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-1 330 010	-2 016 910
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	3 513 926	3 963 393
Variation des:		
8 (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-9 482 766	-245 802
9 (±) Créances sur la clientèle	-7 340 522	-6 808 136
10 (±) Titres de transaction et de placement	-1 139 185	-1 568 041
11 (±) Autres actifs	-2 106 742	1 601 394
12 (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	163 036	-325 452
13 (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 312 013	-1 180 166
14 (±) Dépôts de la clientèle	12 027 469	-1 379 008
15 (±) Titres de créance émis	-1 119 084	4 422 272
16 (±) Autres passifs	-2 560 966	4 087 590
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-6 246 747	-1 395 349
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-2 732 821	2 568 044
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières		263 718
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	47 090	20 472
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-1 198 813	-418 954
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-620 665	-843 129
21 (+) Intérêts perçus	268 704	269 936
22 (+) Dividendes perçus	1 376 680	1 665 795
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-127 004	957 838
23 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 (+) Emission de dettes subordonnées	2 500 000	2 000 000
25 (+) Emission d'actions		
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 (-) Intérêts versés	-526 916	-424 974
28 (-) Dividendes versés		-2 728 176
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	1 973 084	-1 153 150
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	-886 741	2 372 732
VII TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	10 466 455	8 093 723
VIII TRÉSORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9 579 714	10 466 455

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

ÉTAT DES DÉROGATIONS au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	5 132 731	5 040	1 314 290	12 256 504	18 708 565	11 730 625
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRÉSORERIE			10 438 207	2 723 308	13 161 515	12 302 973
- au jour le jour						
- à terme			10 438 207	2 723 308	13 161 515	12 302 973
PRETS FINANCIERS		1 882 110	8 972 930	3 371 503	14 226 543	13 717 726
AUTRES CREANCES		1 621 841	12	906	1 622 759	1 459 597
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		21 915	158 455	4 212	184 582	173 138
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	5 132 731	3 530 906	20 883 894	18 356 433	47 903 964	39 384 059

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRÉSORERIE	2 153 820	922 862	41 822 882	2 170 670	47 070 234	43 555 357
- Comptes à vue débiteurs	525 874	922 862	15 667 537	1 562 080	18 678 353	17 544 930
- Créances commerciales sur le Maroc			3 696 852		3 696 852	5 308 574
- Crédits à l'exportation			218 029	31 167	249 196	341 657
- Autres crédits de trésorerie	1 627 946		22 240 464	577 423	24 445 833	20 360 196
CREDITS A LA CONSOMMATION			351 835	11 383 809	11 735 644	12 210 433
CREDITS A L'EQUIPEMENT	37 197 568		23 096 458	1 003 001	61 297 027	63 300 738
CREDITS IMMOBILIERS	75 822		12 009 853	51 996 570	64 082 245	62 683 481
AUTRES CREDITS	14 721	14 428 933	2 444 246	255 329	17 143 229	12 176 174
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	10 092 290				10 092 290	10 939 581
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	806 373	26 648	619 280	79 523	1 531 824	1 444 218
CREANCES EN SOUFFRANCE	11 907	6 659	1 218 112	3 526 932	4 763 610	4 065 600
- Créances pré-douteuses			91	1 529 768	1 529 859	1 228 644
- Créances douteuses			24 056	570 045	594 101	558 515
- Créances compromises	11 907	6 659	1 193 965	1 427 119	2 639 650	2 278 441
TOTAL	50 352 501	15 385 102	81 562 666	70 415 834	217 716 103	210 375 582

**VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR au 31 décembre 2020**

(en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/2020	31/12/2019
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES CÔTÉS	3 617		18 080 346	85 205	18 169 168	15 229 740
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créances						
Titres de propriété	3 617		18 080 346	85 205	18 169 168	15 229 740
Certificats de Sukuks						
TITRES NON CÔTÉS	4 776 755	53 789 143	1 598 695	103 656	60 268 249	60 981 242
Bons du trésor et valeurs assimilées		53 596 617			53 596 617	53 533 062
Obligations	1 552 327	23 366		97 376	1 673 069	1 718 092
Autres titres de créances	3 223 757	61 717	1 597 117		4 882 591	5 584 484
Titres de Propriété	671	8 098	1 578	6 280	16 627	16 627
Certificats de Sukuks		99 345			99 345	128 977
TOTAL GÉNÉRAL	4 780 372	53 789 143	19 679 041	188 861	78 437 417	76 210 982

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	65 780 278	65 780 278				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	44 214 784	44 214 784				
OBLIGATIONS	97 376	97 376				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	3 218 688	3 218 688				
TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 150 085	18 150 085				
CERTIFICATS DE SUKUKS	99 345	99 345				
TITRES DE PLACEMENT	3 278 109	3 247 235		13 748	30 874	30 874
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	38 715	38 715		101		
OBLIGATIONS	1 575 693	1 575 693		1 878		
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 597 117	1 597 117				
TITRES DE PROPRIÉTÉ	66 584	35 710		11 769	30 874	30 874
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	9 409 904	9 409 904				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	9 343 118	9 343 118				
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	66 786	66 786				
CERTIFICATS DE SUKUKS						

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 31/12/2020	MONTANT AU 31/12/2019
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	168 384	45 117
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	1 451 449	618 580
Sommes dues par l'État	965 658	300 500
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel		
Comptes clients de prestations non bancaires		43
Divers autres débiteurs	485 754	318 037
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	801	2 015
COMPTES DE REGULARISATION	4 237 832	3 085 632
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	34 981	7 331
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 008 105	213 177
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	291 580	437 667
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	2 056 632	1 594 790
Autres comptes de régularisation	846 534	832 667
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES	133 143	133 523
TOTAL	5 991 609	3 884 867

CRÉANCES SUBORDONNÉES au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
	Brut 1	Prov 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

N E A N T

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 578 866	4 109	32 003	1 550 972	145 007	716 552			834 420
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 513 927	4 109		1 518 036	145 007	694 616			823 420
- Crédit-bail mobilier en cours	386			386					386
- Crédit-bail mobilier loué	1 513 541	4 109		1 517 650	145 007	694 616			823 034
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation									
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647		21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier en cours									
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation									
LOYERS COURUS A RECEVOIR									
LOYERS RESTRUCTURES									
LOYERS IMPAYES	39 292		32 003	7 289					7 289
CREANCES EN SOUFFRANCE									
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE									
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE									
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE									
LOYERS COURUS A RECEVOIR									
LOYERS RESTRUCTURES									
LOYERS IMPAYES									
LOYERS EN SOUFFRANCE									
TOTAL	1 578 866	4 109	32 003	1 550 972	145 007	716 552			834 420

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 291 621	362 952	43 263	4 611 310	1 878 500	242 471	32 822	2 088 149	2 523 161
Droit au bail	315 426			315 427					315,427
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	3 976 195	362 952	43 263	4 295 884	1 878 500	242 471	32 822	2 088 149	2 207 734
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 890 469	257 713	70 369	9 077 815	5 187 066	422 495	41 536	5 568 025	3 509 788
- Immeubles d'exploitation	2 152 352	24 280	19 307	2 157 325	1 018 490	49 601	1 755	1 066 336	1 090 989
Terrain d'exploitation	581 026		2 329	578 697					578 697
Immeubles d'exploitation Bureaux	1 521 947	24 280	16 978	1 529 249	971 897	49 036	1 755	1 019 178	510 071
Immeubles d'exploitation Logements de fonction	49 379			49 379	46 593	565		47 158	2 221
- Mobilier et matériel d'exploitation	2 481 299	142 370	37 567	2 586 103	2 021 079	123 801	36 009	2 108 871	477 231
Mobilier de bureau d'exploitation	475 527	6 872	4 824	477 575	418 802	14 909	3 267	430 444	47 131
Matériel de bureau d'exploitation	987 980	57 720	28 032	1 017 668	830 821	41 161	28 032	843 950	173 718
Matériel Informatique	1 009 610	77 778	4 710	1 082 678	763 534	67 603	4 710	826 427	256 251
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	8 182			8 182	7 922	128		8 050	132
Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 122 768	86 581	160	2 209 189	1 686 001	116 387	668	1 801 720	407 469
- Immobilisations corporelles hors exploitation	2 134 050	4 482	13 335	2 125 198	461 496	132 706	3 104	591 098	1 534 100
Terrains hors exploitation	841 504	-	1 241	840 263	-	-	-	-	840 263
Immeubles hors exploitation	1 052 326	-	11 173	1 041 153	317 371	123 299	2 291	438 379	602 774
Mobiliers et matériel hors exploitation	69 547	20	813	68 755	48 780	55	813	48 022	20 733
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	170 673	4 462	108	175 027	95 345	9 352	-	104 697	70 330
TOTAL	13 182 090	620 665	113 632	13 689 125	7 065 566	664 966	74 358	7 656 174	6 032 949

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	IMMOBILIERS	69 442	37 681	31 761	39 578	7 817	
	TERRAINS	3 571		3 571			
	IMMEUBLES	21 400	3 651	17 749			
	FRAIS D'ACQUISITION	874	874				
	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	334	334				
	LOGICIEL	43 263	32 822	10 441			
	MOBILIERS	36 822	36 822				
	MOBILIER DE BUREAU	3 267	3 267				
	MATÉRIEL DE BUREAU	28 845	28 845				
	MATÉRIEL INFORMATIQUE	4 710	4 710				
TOTAL GENERAL		106 264	74 503	31 761	39 578	7 817	-

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	31/12/2020	31/12/2019
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		938	873 020	1 126 281	2 000 239	684 967
VALEURS DONNÉES EN PENSION	23 767 614				23 767 614	22 120 544
- au jour le jour						1 050 073
- à terme	23 767 614				23 767 614	21 070 471
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	9 400 000	254 000	1 932 991	1 801 864	13 388 855	12 692 710
- au jour le jour		254 000	70 348		324 348	2 023 456
- à terme	9 400 000		1 862 643	1 801 864	13 064 507	10 669 254
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			3 424 728	3 426 720	1 914 933
AUTRES DETTES	73 076	98 231			171 307	36 662
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					49 953	42 859
TOTAL	33 242 682	353 169	2 806 011	6 352 873	42 804 688	37 492 675

Dépôts de la clientèle au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	2 668 805	4 179 121	37 547 690	127 373 551	171 769 167	152 229 350
COMPTES D'ÉPARGNE				29 431 984	29 431 984	29 213 302
DEPÔTS À TERME	186 800	3 464 899	7 223 793	20 935 477	31 810 969	36 462 339
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	308 446	381 442	8 077 031	2 914 027	11 680 946	14 636 970
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					463 277	586 913
TOTAL	3 164 051	8 025 462	52 848 514	180 655 039	245 156 343	233 128 874

Titres de créance émis au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques			Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
			Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/01/16	20/01/21	100	3,58%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	05/02/16	05/02/21	100	3,43%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/02/18	02/02/23	100	4,00%	IN FINE	300 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	13/06/18	13/06/23	100	3,30%	IN FINE	400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	14/12/18	14/12/23	100	3,40%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	25/01/19	25/01/21	100	2,94%	IN FINE	800 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	25/01/19	25/01/22	100	3,08%	IN FINE	700 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	18/03/19	18/03/22	100	2,94%	IN FINE	300 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/03/19	28/03/23	100	3,06%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	29/03/19	29/03/22	100	2,94%	IN FINE	240 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	29/03/19	29/03/23	100	3,05%	IN FINE	210 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	18/04/19	18/04/22	100	2,90%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	18/04/19	18/04/23	100	3,03%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	13/06/19	11/06/21	100	2,69%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/06/19	20/06/22	100	2,74%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/06/19	20/06/23	100	2,86%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	10/07/19	12/07/21	100	2,66%	IN FINE	431 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	10/07/19	10/07/23	100	2,88%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	31/07/19	01/08/22	100	2,84%	IN FINE	400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	09/09/19	09/09/21	100	2,68%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/11/19	29/11/21	100	2,65%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/11/19	28/11/22	100	2,71%	IN FINE	350 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/11/19	28/11/23	100	2,78%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	12/03/20	14/03/22	100	2,67%	IN FINE	400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	12/03/20	13/03/23	100	2,75%	IN FINE	630 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/03/20	25/03/25	100	2,98%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	29/07/20	29/07/22	100	2,10%	IN FINE	270 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	07/09/20	07/09/22	100	2,16%	IN FINE	390 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	07/09/20	09/09/24	100	2,39%	IN FINE	110 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/20	03/10/22	100	2,15%	IN FINE	133 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/20	02/10/25	100	2,55%	IN FINE	100 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/12/20	14/12/21	100	2,07%	IN FINE	100 000			
TOTAL						11 664 000			

Détail des autres passifs au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 31/12/2020	MONTANT AU 31/12/2019
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	652 960	426 395
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	7 464 965	11 593 693
CRÉDITEURS DIVERS	5 860 094	3 135 491
Sommes dues à l'État	884 326	977 790
Sommes dues aux organismes de prévoyance	86 951	85 656
Sommes diverses dues au personnel	556 004	471 387
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	2 837 585	6 281
Fournisseurs de biens et services	1 471 536	1 571 857
Divers autres créditeurs	23 692	22 520
COMPTES DE REGULARISATION	3 170 670	1 720 970
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	531 491	15 531
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	893 411	877 718
Autres comptes de régularisation	1 745 768	827 721
TOTAL	17 148 689	16 876 549

Provisions au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2020
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	8 933 847	2 478 185	287 346	535	11 125 221
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	8 557 095	2 048 943	279 096	535	10 327 477
Titres de placement	30 558	723	407		30 874
Titres de participation et emplois assimilés	329 817	428 519	7 843		750 493
Immobilisations en crédit-bail et en location	-				-
Autres actifs	16 377				16 377
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	3 676 934	946 006	243 210	503 465	4 883 195
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	307 256	103 519	16 093	-535	394 147
Provisions pour risques de change	-				-
Provisions pour risques généraux	2 314 739	572 000			2 886 739
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	173 812	87 380	52 613		208 579
Provisions pour autres risques et charges	881 127	183 107	174 504		889 730
Provisions réglementées				504 000	504 000
TOTAL GENERAL	12 610 781	3 424 191	530 556	504 000	16 008 416

Subventions fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT À FIN DÉC. 2019	UTILISATION DÉC. 2020	MONTANT À FIN DÉC. 2020
SUBVENTIONS					
FONDS PUBLICS AFFECTES					
FONDS SPECIAUX DE GARANTIE					
TOTAL					

NÉANT

Dettes subordonnées au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaletur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2019 (en contrevaletur KDH)	Montant 12/2020 (en contrevaletur KDH)	Montant 2019 (en contrevaletur KDH)	Montant 12/2020 (en contrevaletur KDH)
MAD			2,66%	7 ANS		240 800				
MAD			2,81%	7 ANS		2 146 500				
MAD			2,97%	7 ANS		1 000 000				
MAD			3,32%	7 ANS		390 000				
MAD			3,34%	7 ANS		1 200				
MAD			3,44%	7 ANS		250 000				
MAD			3,57%	7 ANS		1 110 000				
MAD			3,63%	7 ANS		603 500				
MAD			3,69%	7 ANS		325 000				
MAD			4,13%	7 ANS		257 500				
MAD			2,97%	10 ANS		925 000				
MAD			2,92%	10 ANS		154 300				
MAD			3,29%	10 ANS		758 000				
MAD			3,74%	10 ANS		320 000				
MAD			3,80%	10 ANS		588 200				
MAD			4,52%	10 ANS		880 000				
MAD			4,75%	Perpétuelle		450 000				
MAD			3,96%	Perpétuelle		849 000				
MAD			4,60%	Perpétuelle		649 900				
MAD			4,62%	Perpétuelle		400 000				
MAD			4,79%	Perpétuelle		350 100				
MAD			5,23%	Perpétuelle		151 000				
MAD			5,48%	Perpétuelle		50 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,23%	Perpétuelle		825 000				
MAD			5,48%	Perpétuelle		500 000				
MAD			5,73%	7 ANS		330 000				
MAD			5,98%	Perpétuelle		175 000				
MAD			5,23%	7 ANS		500 000				
MAD			5,48%	7 ANS		100 000				
MAD			5,73%	7 ANS		70 000				
TOTAL						15 450 000				

Capitaux propres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2019	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2020
Écarts de réévaluation	420			420
Réserves et primes liées au capital	34 794 175	6 333	-2 833 106	31 967 402
Réserve légale	203 527	6 333		209 860
Autres réserves	24 137 480		-2 833 106	21 304 374
Primes d'émission, de fusion et d'apport	10 453 168			10 453 168
Capital	2 098 597			2 098 597
Capital appelé	2 098 597			2 098 597
Capital non appelé				
Écarts de réévaluation				
Fonds de dotations				
Actionnaires Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	1 876 196	4 833 778		6 709 974
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	4 840 111	-4 840 111		2 318 618
TOTAL	43 609 499		-2 833 106	43 095 011

Engagements de financement et de garantie au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	144 186 664	138 328 691
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 077 126	3 673 291
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	1 076 594	3 672 759
Engagements de financement en faveur de la clientèle	71 127 972	70 761 110
Crédits documentaires import	15 190 148	16 815 101
Acceptations ou engagements de payer	3 258 543	2 857 772
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	52 679 281	51 088 237
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	14 785 726	11 138 687
Crédits documentaires export confirmés	415 149	245 059
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits donnés	1 081 693	662 412
Autres cautions, avals et garanties donnés	13 288 884	10 231 216
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	57 195 840	52 755 603
Garanties de crédits donnés	11 181 571	10 005 360
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	23 235 077	22 281 453
Autres cautions et garanties donnés	21 962 101	19 768 791
Engagements en souffrance	817 091	699 999
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	17 692 732	17 518 677
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	191 864	191 864
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		191 864
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	17 228 794	16 826 998
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	17 228 794	16 826 998
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	463 938	499 815
Garanties de crédits	463 938	499 815
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	
Engagements reçus	3 396
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	3 396

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de change à terme	103 571 123	51 755 161		
Devises à recevoir	41 620 303	17 351 175		
Dirhams à livrer	10 764 955	9 336 235		
Devises à livrer	41 389 879	16 362 125		
Dirhams à recevoir	9 795 986	8 705 626		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	57 033 265	40 015 316		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	10 555 067	5 604 226		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	19 071 307	17 237 247		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	27 406 891	17 173 843		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres		N/D	
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	20 700 451		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	20 700 451		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 374 880	6 981 596	16 705 828	12 471 824	9 369 837	47 903 965
Créances sur la clientèle	12 850 620	19 190 532	38 194 697	82 931 121	54 410 453	207 577 423
Créances acquises par affacturage	3 992	528 563	1 478 634	5 944 195	2 183 296	10 138 680
Titres de placement	308 174	527 322	843 556	3 281	1 584 759	3 267 092
Titres d'investissement	18 573	37 147	130 013	7 027 665	2 382 239	9 595 637
TOTAL	15 556 239	27 265 160	57 352 728	108 378 086	69 930 584	278 482 797
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	24 827 096	3 965 862	9 762 642	1 007 360	3 241 728	42 804 688
Dettes envers la clientèle	33 168 507	10 431 476	34 438 927	43 272 606	123 844 827	245 156 343
Titres de créance émis	1 018 624	237 247	1 861 365	8 733 000		11 850 235
Emprunts subordonnés	12 360	24 719	159 511	9 239 128	6 137 879	15 573 597
TOTAL	59 026 586	14 659 304	46 222 445	62 252 094	133 224 434	315 384 863

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF :	27 635 378	38 395 222
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	94 192	226 778
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	18 992 991	9 145 568
Créances sur la clientèle	3 871 403	7 122 785
Titres de transaction, de placement et d'investissement	4 203 157	7 465 229
Autres actifs	473 635	365 433
Titres de participation et emplois assimilés		14 069 429
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	17 372 029	20 476 260
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 098 863	13 443 037
Dépôts de la clientèle	8 256 482	6 945 813
Titres de créance émis		
Autres passifs	1 016 684	87 410
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :	58 546 112	54 122 173
Engagements donnés	43 397 919	39 080 040
Engagements reçus	15 148 193	15 042 133

Commissions sur prestations de service au 31 décembre 2020 (en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur fonctionnement de comptes	247 072	230 033
Commissions sur moyens de paiement	769 894	798 061
Commissions sur opérations sur titres	45 264	51 008
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	84 174	84 052
Commissions sur prestations de service sur crédit	151 291	147 430
Commissions sur ventes de produits d'assurance	135 666	139 651
Commissions sur autres prestations de service	380 130	486 312
TOTAL	1 813 491	1 936 547

Charges générales d'exploitation au 31 décembre 2020 (en milliers de dirhams)

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Charge de personnel	2 241 884	2 314 118
Impôts et taxes	82 114	106 906
Charges externes	1 754 035	1 867 384
Autres charges générales d'exploitation	83 997	74 946
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	664 966	571 440
TOTAL	4 826 997	4 934 794

Concentration des risques sur un même bénéficiaire au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRE	TOTAL ENGAGEMENTS
18	59 760 841

Marge d'intérêts au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	10 140 011	9 960 187
dont : Intérêts	9 866 372	9 685 517
Commissions sur engagements	273 639	274 670
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	912 453	1 021 801
dont : Intérêts	853 727	952 869
Commissions sur engagements	58 726	68 932
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	312 391	294 754
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	11 364 855	11 276 742
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	2 033 508	2 221 060
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	697 211	888 072
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	350 704	313 344
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	3 081 423	3 422 476
MARGE D'INTÉRÊTS	8 283 432	7 854 266

Résultat des opérations de marché au 31 décembre 2020 (en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
+ Gains sur les titres de transaction	2 438 695	2 387 599
- Pertes sur les titres de transaction	675 851	351 020
Résultat des opérations sur titres de transaction	1 762 844	2 036 579
+ Plus value de cession sur titres de placement		594
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	407	
- Moins value de cession sur titres de placement	180	
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	723	79
Résultat des opérations sur titres de placement	-496	515
+ Gains sur opérations de change virement	1 033 882	781 944
+ Gains sur opérations de change billets	54 049	122 056
- Pertes sur opérations de change virement	664 001	177 974
- Pertes sur opérations de change billets	25 201	42 465
Résultat des opérations de change	398 729	683 561
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	160 933	111 328
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change	131 675	37 063
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	106 031	217 461
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	335 091	273 388
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change		
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	142 454	239 461
Résultat des opérations sur les produits dérivés	-78 906	-146 997

Produits sur titres de propriété au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CATEGORIE DES TITRES	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement		
Titres de participation et emplois assimilés	1 376 680	1 665 795
TOTAL	1 376 680	1 665 795

Autres produits et charges au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits bancaires	3 926 335	3 660 529
Autres charges bancaires	3 169 391	2 413 431
TOTAL	756 944	1 247 098
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation non bancaire	113 290	52 130
Charges d'exploitation non bancaire	-	32
TOTAL	113 290	52 098
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	3 517 327	1 609 758
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	572 985	647 987
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	31/12/2020	31/12/2019
Produits non courants	5 668	4 928
Charges non courantes	883 594	147 869

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	2 318 618	
Bénéfice net	2 318 618	
Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	2 709 487	
1- Courantes	2 709 487	
- Impôt sur les sociétés	1 330 010	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	27 242	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	572 000	
- Dotations aux provisions non courantes	504 000	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	87 380	
- Autres dotations aux provisions	20 354	
- Charges exceptionnelles non déductibles	3 418	
- Contribution IS	136 278	
- Pénalités / dotations aux amort des immob. Hors exploitation	26 415	
- Cadeaux personnalisés	2 390	
2- Non courantes		
III - DEDUCTIONS FISCALES		1 433 483
1- Courantes		1 433 483
- Abattement 100 % sur les produits de participation		1 362 170
- Reprise de provisions utilisées		52 613
- Reprise de provisions pour risques et charges		18 700
2- Non courantes		-
TOTAL	5 028 105	1 433 483
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		3 594 622
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		3 594 622
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		3 594 622
Bénéfice net fiscal (A - C) OU		3 594 622
Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

I DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	4 526 554
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	1 379 477
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	1 433 483
Résultat courant théoriquement imposable (=)	4 472 548
Impôt théorique sur résultat courant (-)	1 654 843
Résultat courant après impôts (=)	2 871 711
II INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A TVA collectée	175 135	1 464 419	1 481 275	158 279
B TVA à récupérer	241 023	516 697	520 607	237 113
• Sur charges	75 507	426 752	422 368	79 891
• Sur immobilisations	165 516	89 945	98 239	157 222
C TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-65 888	947 722	960 668	-78 834

Répartition du capital social au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
* AL MADA	60, RUE D'ALGER , CAASBLANCA	97 433 137	97 433 137	46,43%
* OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	*****	38 067 351	35 689 573	17,01%
* GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT	14 695 732	14 695 732	7,00%
* REGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	Hay Riad - B P 20 38 - Rabat Maroc	13 517 260	13 630 230	6,49%
* WAFI ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA	13 226 583	13 234 912	6,31%
* CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA	8 560 380	8 612 109	4,10%
* PERSONNEL DE LA BANQUE	*****	6 115 740	6 064 294	2,89%
* CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	AVENUE AL ARAAR, BP 2048, HAY RIAD, RABAT	474 087	5 440 523	2,59%
* RMA WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA	2 683 942	2 034 075	0,97%
* CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	3 576 531	1 602 048	0,76%
* AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA	793 322	707 432	0,34%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
* SANTUSA HOLDING	AVND CANTABRIA S/N 28660 BOADILLA DEL MONTE MADRID ESPAGNE	10 715 614	10 715 614	5,11%
TOTAL		209 859 679	209 859 679	100,00%

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Montant		Montant	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	1 876 196	Réserve légale	6 333
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	
Résultat net de l'exercice	4 840 111	Autres affectations	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	6 709 974
Autres prélèvements			
TOTAL A	6 716 307	TOTAL B	6 716 307

Réseau au 31 décembre 2020

(en nombre)

RESEAU	31/12/2020	31/12/2019
Guichets permanents	1 206	1 203
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 475	1 477
Succursales et agences en Europe	56	57
Bureaux de représentation Europe et Moyen Orient	7	7

Effectifs au 31 décembre 2020

(en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2020	31/12/2019
Effectifs rémunérés	8 639	8 769
Effectifs utilisés	8 639	8 769
Effectifs équivalent plein temps	8 639	8 769
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	5 050	4 875
Employés (équivalent plein temps)	3 589	3 894
dont effectifs employés à l'étranger	53	54

Comptes de la clientèle au 31 décembre 2020

(en nombre)

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courants	257 706	214 114
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	886 262	867 474
Autres comptes chèques	2 876 928	2 564 688
Comptes d'affacturage	654	590
Comptes d'épargne	1 065 045	1 010 894
Comptes à terme	11 616	15 499
bons de Caisse	2 712	2 706
Autres comptes de dépôts	1 989 921	1 761 714
TOTAL	7 090 844	6 437 679



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFI BANK comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 58.668.608, dont un bénéfice net de KMAD 2.318.618, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Cette situation provisoire a été arrêtée par le Conseil d'Administration en date du 23 février 2021 dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWAFI BANK arrêtés au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 février 2021

ERNST & YOUNG

Abdeslam Berrada Allam
Associé

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
Associée



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Opérations internationales Opérations de marché Conservation d'actifs Attijari Paypal

Entreprises

Bénéficiez de nos services non financiers à travers le portail attijarientreprises.com

Pour vous aider à mieux gérer et développer votre entreprise, Attijariwafa bank vous propose un accompagnement à forte valeur ajoutée : informations stratégiques, décryptages et analyses, conseils et outils, mises en relation d'affaires et plus encore.

ACADEMY

NETWORKING

BUSINESS FOCUS

BUSINESS TOOLS

Academy

Plan d'Accélération Industrielle

Cette vidéo explique les objectifs et les finalités du Plan d'Accélération Industrielle et présente...

→ En savoir plus

Accédez à des opportunités d'affaires

Décryptez le monde

TOUTE LA BANQUE & BIEN PLUS ENCORE

Nouveau portail attijarientreprises.com

Dirigeants d'entreprises, pour accompagner votre activité, Attijariwafa bank lance le nouveau portail attijarientreprises.com. Depuis une seule adresse, accédez à l'ensemble de nos services de banque en ligne. Trouvez, en plus, des opportunités d'affaires et, à l'aide de contenus élaborés par nos experts, gardez vos équipes en veille, décryptez votre marché ou informez-vous sur de nouveaux modes de travail... Une relation réinventée avec votre banque que vous serez invité à vivre pleinement avec l'ouverture prochaine des Centres Entreprises afin de vous offrir toute la banque & bien plus encore!

UN SERVICE DE

PLAN ENTREPRISE

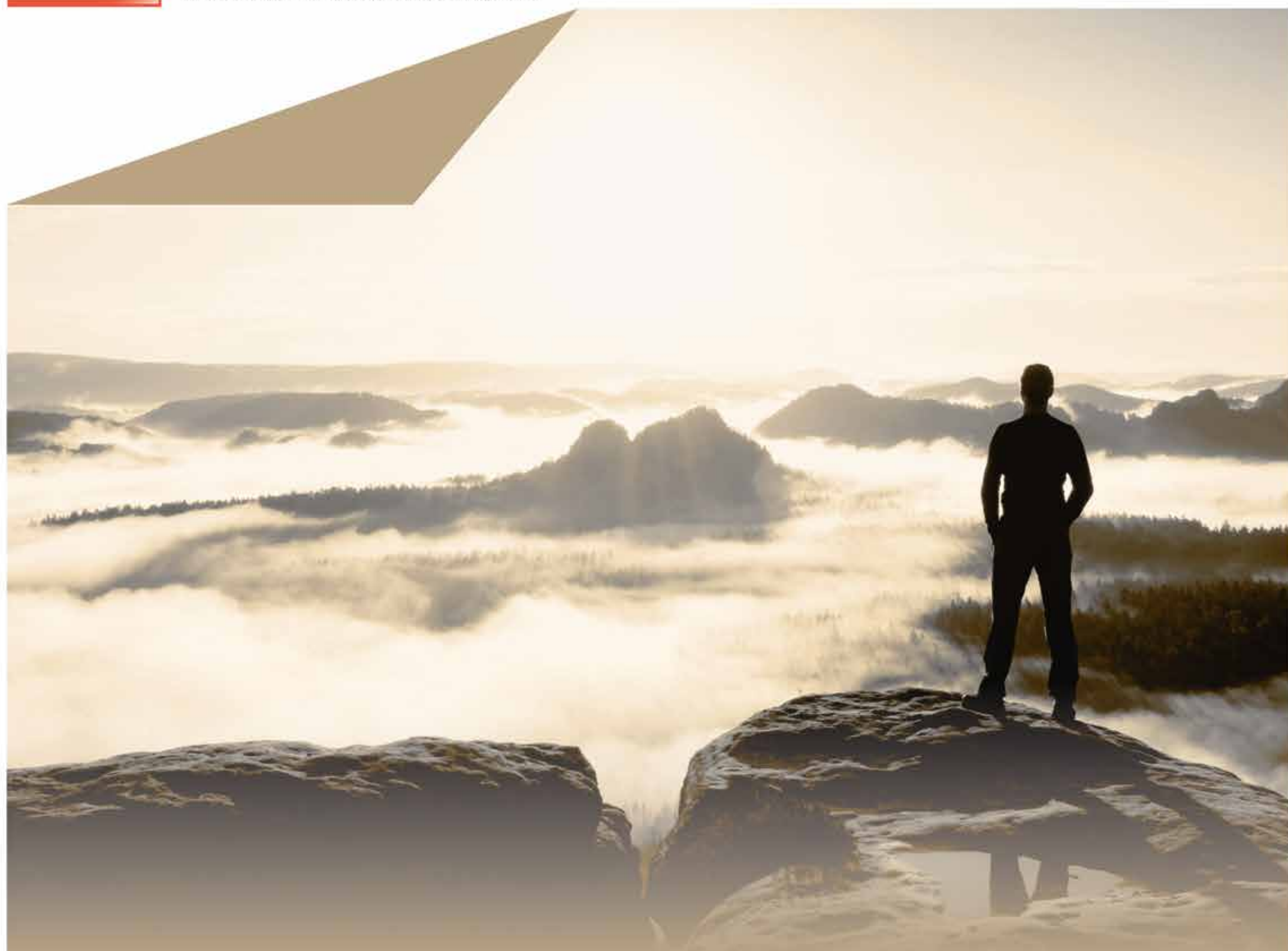




التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

CORPORATE & INVESTMENT BANKING

Croire en vous



VOIR TOUJOURS PLUS LOIN

AVEC LE PORTAIL ATTIJARICIB.COM

ACCÉDEZ À TOUS NOS SERVICES TRANSACTIONNELS ET À DES CONTENUS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE COUVRANT LES MARCHÉS AFRICAINS

Attijari Corporate and Investment Banking se réinvente pour vous offrir une vision plus large de votre business et une ouverture vers les marchés africains. Avec le nouveau portail attijariCIB.com, gérez vos comptes et effectuez vos paiements transfrontaliers, traitez vos opérations de change, pilotez vos actifs sous conservation, accédez à tous vos documents bancaires et paramétrez des notifications pour être informé en temps réel. Ayez une vision claire des différents marchés et facilitez vos prises de décisions stratégiques et opérationnelles grâce à des analyses économiques et financières élaborées pour vous par nos experts.